

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE DE L'ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI 2021-2026



ANNEXES

Annexe n°1	Diagnostic territorial <ul style="list-style-type: none">• Diagnostic territorial sous forme de tableau de synthèse• Localisation, accessibilité• Aménagement, surfaces• Activité économique, emploi• Société• Culture, patrimoine, tourisme• Environnement : transition écologique et énergétique, biodiversité• Contractualisations, documents de planification, programmes et dispositifs : dispositifs et contractualisations passés, documents et outils de planification portés par les communes et les intercommunalités et par le Pays du Cambrésis, projets territoriaux des EPCI
Annexe n°2	Projet territorial : récapitulatif des axes de travail
Annexe n°3	Pacte de territoire de la Communauté d'Agglomération de Cambrai

ANNEXE 1 – DIAGNOSTIC TERRITORIAL : PRÉSENTATION, FORCES ET FAIBLESSES DU TERRITOIRE

Situé au Sud-Est du département du Nord, l'arrondissement de Cambrai apparaît comme un territoire à dominante rurale, préservé de la congestion, de la pollution, des tensions sociales ou communautaires, et de la pression foncière. Il se caractérise cependant par des handicaps structurels plus profonds, qui ont pu contraindre son développement et son attractivité, et le rendent fragile au regard des indicateurs socio-économiques. Néanmoins, ce territoire de fragilités doit surtout apparaître aujourd'hui comme un territoire d'opportunités.

→ Diagnostic territorial sous forme de tableau de synthèse

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU TERRITOIRE	
Caractéristiques administratives du territoire	116 communes, 163 568 habitants.
	Trois cantons : Cambrai, Caudry et Le Cateau-Cambrésis ; dont les périmètres géographiques différent de ceux des intercommunalités.
	3 intercommunalités : - Communauté d'Agglomération du Cambrésis → 55 communes, 83 119 habitants - Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis → 46 communes, 65 380 habitants - Communauté de Communes du Pays Solesmois → 15 communes, 15 069 habitants
	En février 2022 : 1 PÉTR, 18 syndicats, 5 SIVOM, 10 SIVU, 3 syndicats mixtes.
Superficie	L'arrondissement s'étend sur 90 560 hectares, soit 905,6 km ² . Il représente 15 % de la superficie du département du Nord.
Densité	Densité de 180 hab/km ² contre 453 hab/km ² pour le Nord : c'est l'arrondissement le moins densément peuplé du département.
Démographie du territoire	L'évolution du peuplement cambrésien est en baisse depuis les années 1970. Toutefois, ces trois dernières années, une légère augmentation est perceptible.
	Un taux de dépendance économique de 105 (contre 95 pour le département) qui indique qu'il y a davantage de jeunes et de seniors que de personnes en âge de travailler sur l'arrondissement.
	9 % de la population est âgée de 75 ans ou plus (7,6 % au niveau départemental). Se pose un enjeu démographique à relever avec les problématiques liées à l'offre d'hébergement des personnes âgées, leur maintien à domicile et leur accès aux soins.

	<p>Une part de personnes immigrées particulièrement faible s'élevant à 2,6 % de la population territoriale (contre 6,7 % au niveau départemental).</p> <p>Une part des étrangers encore plus faible s'élevant à 1,6 % (contre 5,1 % sur le département).</p>
Composition des ménages	<p>CSP : une part importante de retraités (28,3 % contre 23,8 % sur le département), et d'ouvriers (17,3 % contre 13,7 % pour le Nord), mais une faible part de cadres et de professions intellectuelles supérieures (4,7 % contre 8,5 % pour le département).</p>
	<p>Taille moyenne des ménages : 2,3 personnes.</p>
	<p>L'arrondissement se caractérise par un taux important de mères âgées de moins de 21 ans à la naissance de leur premier enfant : 7,6 % contre 4,8 % au niveau départemental.</p>
Parc de logements	<p>Une forte prévalence de résidences principales (88,1 %), une très faible part de résidences secondaires (1,3 %).</p>
	<p>Au sein du parc locatif, 42,6 % des locataires bénéficient d'une aide au logement.</p>
	<p>Vacance : un taux de logements vacants supérieur aux taux national et départemental (9,7 % contre respectivement 8,2 % et 7,7 %). En 15 ans, la part de logements vacants a augmenté de 2 points.</p> <p>Par ailleurs, la vacance de plus d'un an est de 6 % (contre 3,6 % au niveau départemental).</p>
	<p>Une part de logements anciens (construits avant 1945) particulièrement importante : 40,8 % (contre 29,7 % pour le Nord). Cette donnée implique nécessairement un questionnement sur la qualité du parc de logements (inconfort, dégradation, précarité énergétique) et sur son niveau de dignité et de salubrité.</p>
Sécurité publique	<p>La Gendarmerie Nationale : 90 % du territoire, soit 68 % de la population.</p> <p>La Police Nationale : 10 % du territoire, soit 32 % de la population.</p>
	<p>L'analyse locale de sécurité et de délinquance fait état d'une augmentation générale du nombre d'interventions des forces de sécurité sur les dernières années ; même si les atteintes aux biens, qui font l'objet d'une attention particulière par les forces de sécurité, connaissent une tendance à la baisse.</p>
Gestion des risques	<p>Risques naturels : 24 communes concernées par un Plan de Prévention des Risques Naturels (soit 6,5 % des communes concernées dans le Nord).</p>
	<p>Risques technologiques : 3 communes concernées par un Plan de Prévention des Risques Technologiques.</p>
	<p>L'ensemble des communes est soumis au risque lié à la présence d'engins de guerre et au risque de séisme (d'intensité faible à modérée).</p> <p>113 communes sont concernées par le risque inondation, 77 par du mouvement de terrain, et 61 par les risques liés au transport de marchandises dangereuses.</p>
	<p>117 structures sont référencées Installation Classée pour la Protection de l'Environnement, dont 4 sites SEVESO et 6 considérées comme priorité nationale.</p>

Les grands projets, source d'opportunités	- Le projet de reconversion de l'ancienne base aérienne 103 en parc e-logistique, baptisé « E-Valley ». Projet emblématique, courant sur 320 hectares et devant créer à terme près de 1300 emplois.
	- Le Canal Seine Nord Europe et la plateforme multimodale Marquion-Cambrai. Chantier historique, attendu depuis une quarantaine d'années, porteur de développement, d'emploi, d'innovation et d'attractivité.
	Ces projets sont en mesure de renforcer le positionnement économique du territoire ; et peuvent irriguer l'ensemble des défis que le Cambrésis souhaite relever aujourd'hui.

LOCALISATION ET ACCESSIBILITÉ

Localisation	À la frontière de quatre départements : le Nord, le Pas-de-Calais, la Somme et l'Aisne.
	Trois communes de l'arrondissement (Boursies, Doignies et Moeuvres) sont situées dans le Pas-de-Calais.
	Au niveau régional, l'arrondissement bénéficie d'un emplacement géographique très favorable, permettant d'accéder rapidement aux principales métropoles comme Lens, Douai, Valenciennes, Lille ou Calais.
	Un emplacement au cœur de la « partie utile » de l'Europe avec une quasi-équidistance de Paris, Bruxelles et Londres.
Accessibilité	Le Cambrésis est maillé par trois routes départementales (RD 643, RD 630 et RD 644) et par l'accès à deux autoroutes (A2 et A26).
	Le territoire dispose de 8 gares ou arrêts de trains régionaux du réseau TER Hauts-de-France, ainsi que d'une gare de marchandises.
	L'arrondissement est à moins d'une heure d'une gare TGV et d'un aéroport international (Lille-Lesquin). Le territoire dispose également de l'aérodrome civil de Cambrai-Niergnies avec deux pistes et un hangar.
	11 communes sont traversées par le canal de Saint-Quentin.
	Le Cambrésis ne dispose pas d'aires de covoiturages et les aires d'accueil de camping-car sont très peu nombreuses sur le territoire.
	Le territoire ne dispose que d'une présence très faible des pistes et voies cyclables.

SURFACES ET AMÉNAGEMENTS DU TERRITOIRE

Occupation des sols	Un peu plus de 11 % des surfaces du Cambrésis sont des surfaces artificialisées (contre 18,2 % pour le département du Nord).
----------------------------	--

	<p>85,7 % des surfaces du territoire sont des surfaces agricoles (contre 72 % pour le Nord). Le Cambrésis est ainsi reconnu comme l'une des neufs « petites régions agricoles ».</p> <p>Les forêts et milieux naturels représentent un peu plus de 3 % de l'occupation des sols (contre 10 % pour le département).</p>
Agriculture	<p>Le Cambrésis compte 821 exploitations. Plus de la moitié des exploitants agricoles sont âgés de plus de 55 ans.</p>
	<p>La surface agricole utilisée (SAU) s'étend sur 72 173 hectares, soit plus de 20,5 % de la SAU du département du Nord. L'orientation technico-économique des exploitations du Cambrésis en fait principalement un territoire de grande culture.</p>
	<p>La proportion de surface agricole déclarée en agriculture biologique est légèrement inférieure à 2 % de la SAU totale. C'est une proportion moindre par rapport aux arrondissements voisins d'Avesnes-sur-Helpe, de Valenciennes et de Douai.</p>
	<p>La prairie permanente constitue 12 % de la SAU du Cambrésis.</p> <p>Le nombre de demandes de retournement de prairies sur le Cambrésis ne cesse d'augmenter depuis 2019.</p> <p>Le secteur se caractérise par d'importants problèmes de qualité de l'eau souterraine du fait des apports en nitrates et pesticides d'origine agricole.</p>
	<p>Deux Groupements d'Intérêt Economique et Environnement sont en cours de développement : la CUMA des 4 Chemins et la CUMA Bio-Territoires.</p> <p>Trois collectifs locaux d'agriculteurs sont engagés dans une démarche de structuration en GIEE ou « Groupe 30 000 ».</p>
Urbanisé	<p>Le territoire a connu une extension urbaine importante entre les années 1970 et le début des années 2000. Cette urbanisation s'est principalement effectuée sur les réseaux de prairies, puis sur les parcelles cultivées. Cela a conduit à une perte importante des milieux naturels.</p>
	<p>Entre 2009 et 2018, 541 hectares ont été artificialisés (0,6 % des sols).</p>
	<p>L'arrondissement compte, en cumulé, un peu plus de 179 hectares de friches, soit moins de 1 % de sa surface totale. Plus de 41 % des friches recensées sont des friches dites d'activité, 33 % des friches dites urbaines, et 25 % des friches de type agricole.</p> <p>Les friches d'activité et urbaines représentent 1,3 % des surfaces urbanisées du territoire. Les friches agricoles représentent quant à elles une proportion minimale des surfaces agricoles de l'arrondissement (0,05 %).</p>
Milieux naturels	<p>Une petite vingtaine de zones à enjeu environnemental sur le territoire.</p> <p>Le plus faible taux de boisement du Nord, avec un peu plus de 3400 ha.</p>
Gestions des eaux	<p>Le Cambrésis fait partie du périmètre du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Artois-Picardie.</p> <p>Le territoire est couvert par trois Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) en cours d'élaboration : le SAGE de l'Escaut, le SAGE de la Sensée et le SAGE de la Sambre.</p>
	<p>13 communes sont des points de captage prioritaire du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux 2016-2021.</p>

Aménagement	Le territoire est découpé en trois espaces : un espace rural au sud, un espace rural organisé autour d'un bourg et un espace rural périurbain.
	Une vingtaine de parcs et zones d'activité, principalement à vocation artisanale et industrielle. Une dizaine de ces parcs d'activités est située sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Cambrai.
	L'un des principaux enjeux du développement du Cambrésis est la cohésion et la solidarité entre les espaces ruraux et les espaces urbains.

ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

Historique	Le Cambrésis s'est caractérisé par sa dominante agricole et par son industrialisation mineure par rapport à l'Artois, le Hainaut ou le Douaisis.
	Son développement industriel s'est longtemps attaché à la seule industrie textile, spécialisation qui fait encore aujourd'hui la fierté du territoire et œuvre à son rayonnement national et international.
	Le territoire oriente des logiques de reconversion suite aux crises successives des filières du textile et de la sidérurgie, et la fermeture de l'ancienne base aérienne 103.
Tissu économique local	4 890 entreprises dont 25 % du commerce et de la rénovation automobile, 12,25 % de la construction, 9 % de l'industrie manufacturière. Le secteur agricole ne représente que 2,7 % des entreprises.
	Forte prévalence de petites entreprises : 82,5 % des entreprises du territoire comptent moins de 9 salariés et seulement 0,3 % plus de 200 salariés.
Entreprises	Des zones d'activités attractives favorisant l'installation d'entreprises et des réussites exemplaires comme « L'Oréal », « 3M », « Royal Canin », « SPAC Nestlé », « Innovafeed » etc.
	Taux de création d'entreprises le plus faible du département : 13,1 %.
	Savoirs-faire d'excellence dans la fabrique et le travail du verre avec la Verrerie de Masnières et la création de dentelle et de broderie. La dentelle et la broderie bénéficient d'un plan d'action national interministériel.
Population active	Le taux d'emploi pour les 15-24 ans est de 25,9 % ; et de 44,1 % pour les 55-64 ans.
	Le salaire net horaire moyen s'élève à 12,86 €, soit le plus faible du Nord.
Activité et taux de chômage	Depuis 2015, le taux de chômage n'avait cessé de diminuer pour atteindre les alentours de 11 % à la fin de l'année 2019. Suite à la crise sanitaire, le taux de chômage s'est établi au troisième trimestre 2020 à 11,8 % (contre 11,1 % pour le Nord, 10,8 % pour la région Hauts-de-France, et 8,8 % pour la France métropolitaine).
	Plus d'1/3 des chômeurs sont des demandeurs d'emploi de longue durée.
	Une part importante des demandeurs d'emploi sont des seniors : 25,2 %

	(soit le taux le plus élevé du département). Cette proportion est moindre pour les moins de 25 ans : 14,4 %.
Formations	37 % de la population n'a pas de diplôme ou un niveau BEC, BC et DNB (contre 33 % au niveau départemental). 27 % de la population a un niveau CAP ou BEP. 17 % de la population a un niveau BAC. 20,3 % de la population a un diplôme du supérieur (contre 27,9 % au niveau départemental).
	25 % des jeunes de 15-24 ans ne sont ni en emploi ni en formation, donc déscolarisés ou confrontés à des difficultés d'insertion (contre 20 % à l'échelle départementale et 16 % au niveau national).
	Pourtant, le territoire ne manque ni de structures de formations et d'insertion, ni de structures scolaires et sportives facilitant l'insertion.

SOCIÉTÉ	
Niveau et qualité de vie	Le taux de pauvreté avoisine les 20 % (18,8 % dans le Nord), et grimpe à 30,2 % chez les moins de 30 ans (29,8 % pour le Nord)
	53,6 % des foyers fiscaux sont non imposables (48,9 % au niveau départemental).
	Le revenu médian est de 18 710 € contre 19 490 € au niveau départemental.
	Le taux de pauvreté monétaire s'élève à 19 % (similaire au niveau départemental).
	8 % de la population est couverte par le Revenu de Solidarité Active (9,1 % au niveau départemental).
Difficultés bancaires	7,7 % des dossiers de surendettement du département sont cambrésiens.
	Le territoire est la troisième zone des Hauts-de-France en termes de nombre de personnes inscrites au Fichier Central des Chèques. Les incidents recensés sur le territoire représentent un peu plus de 9 % des incidents FCC du département.
	2 Points Conseils Budgets ont été labellisés.
Difficultés familiales	Le Cambrésis se caractérise par une part préoccupante de mères mineures.
	Les services de Gendarmerie et de Police recensent de nombreuses interventions pour violences intrafamiliales (15 % de leur activité), ce qui en fait la première compagnie intervenant pour des situations de VIF en Hauts-de-France.
	Le territoire est marqué par une surreprésentation du nombre de mesures de protection de l'enfance avec 4 % d'enfants protégés sur l'arrondissement (3 % au niveau départemental).

Mobilité	La population est caractérisée de « peu mobile », faute de transports collectifs équilibrés et d'intermodalité.
	Les démarches d'aller-vers portées par les différents acteurs publics et forces vives du territoire constituent une première solution face à ce constat.
Éducation et formation	Trois circonscriptions de l'Éducation Nationale.
	162 écoles, dont 33 écoles maternelles publiques, 36 écoles élémentaires publiques, 93 écoles primaires (dont 11 privées sous contrat).
	13 collèges, pour lesquels l'Indice de Position Social s'échelonne de 74,7 à 99,7 ; et 7 lycées.
	Trois réseaux d'éducation prioritaire (20 écoles et trois collèges REP).
	10 structures assurant des formations d'enseignement supérieur.
	Trois établissements d'enseignement agricole.
	Un taux de scolarisation des 2-14 ans légèrement supérieur au taux moyen départemental. Ce taux passe cependant en dessous du seuil départemental à partir de l'âge de 15 ans : - 15-17 ans : taux de scolarisation sur l'arrondissement de 94,3 % contre 94,9 % au niveau du Nord ; - 18-24 ans : taux de scolarisation sur l'arrondissement de 38 % contre 54,6 % au niveau départemental ; - 25-29 ans : taux de scolarisation sur l'arrondissement de 3,2 % contre 7,9 % au niveau départemental ; - 30 ans ou plus : taux de scolarisation sur l'arrondissement de 0,6 % contre 0,9 % au niveau du Nord.
	Cet écart, particulièrement observable à l'atteinte de la majorité, semble traduire une difficulté d'accès aux études d'enseignement supérieur.
	Cette constatation se retrouve dans la part des diplômés du supérieur parmi les 15 ans et plus et qui ne sont plus scolarisés, qui s'élève à 20,3 % sur le Cambrésis contre 27,9 % pour le Nord, et 29,9 % sur le territoire national.
Une attention particulière est portée au décrochage scolaire. Sur les 400 jeunes repérés comme en potentielle situation de décrochage, un tiers sont soumis à l'obligation de formation.	
Santé	Un taux de mortalité dans l'arrondissement supérieur de près de 2 points au taux départemental.
	28 % des enfants concernés par un trouble du langage et 21 % par des troubles psychomoteurs.
	La densité médicale est faible et préoccupante avec 81 médecins généraux pour 100 000 habitants (contre 98,3 pour le département).
	L'ARS a qualifié en 2020 le territoire de « Zone d'Accompagnement Régional », ce qui lui permet de bénéficier de plusieurs dispositifs visant à faciliter l'arrivée et le maintien de praticiens.
	Les projets de maison de santé se développent.

Politique de la ville	5 Quartiers Prioritaires de la Ville (sur Cambrai et Caudry) qui couvrent environ 5 % de la population.
Ruralité	Au sein des villes et des villages, le maintien des commerces de proximité et plus généralement des activités, ainsi que la revitalisation des centres-bourgs constituent une préoccupation réelle ; même si le territoire ne se caractérise pas par un manque de réponses aux besoins de base des habitants.
Services publics	Cinq structures labellisées dans le cadre de la mise en place du réseau « France Services ». La ville de Cambrai a été retenue pour accueillir d’ici 2023 un service démétropolisé de la Direction Générale des Finances Publiques.
Numérique	L’ensemble du territoire est couvert par un réseau mobile 4G et 81 % est raccordé à la fibre optique. Environ 18 % de la population est considérée en situation d’illectronisme. L’arrondissement compte 61 lieux et acteurs de la médiation numérique. 18 postes de conseillers numériques France services déployés en 2021.
Vie citoyenne, associative et sportive	Un Point d’Information Jeunesse labellisé par l’État et reconnu par la Région. 21 structures agréées service civique. Plus de 6 000 associations ; deux Points d’Information à la Vie Associative. Le Cambrésis compte un peu plus de 16 licenciés sportifs pour 100 habitants, un nombre légèrement en deçà de la moyenne départementale (19 licenciés pour 100 habitants).

CULTURE, PATRIMOINE ET TOURISME	
Patrimoine	Richesse du patrimoine historique (une cinquantaine de monuments historiques), religieux, militaire et fortifié. Ce patrimoine est notamment concentré au sein des principales communes. Importance du patrimoine industriel qui témoigne des périodes fastes du Cambrésis. Un patrimoine rural diversifié et étendu.
Culture	Depuis 1992, Cambrai est labellisée Ville d’art et d’histoire (première ville labellisée au sein du département). Engagement du territoire pour permettre et garantir à tous un accès à la culture. 21 musées, répartis sur l’ensemble du territoire promeuvent la vie artistique, certains témoignant par ailleurs de l’ancienne activité économique principale - la dentelle et la broderie -.

Tourisme	Tourisme de mémoire : nombreux monuments et bâtiments témoignant de l'histoire du territoire. Ce tourisme s'illustre également au travers de chemins de randonnées et parcours pédagogiques sur l'ensemble de l'arrondissement.
	Offre variée et étendue d'hébergement, allant de l'hôtel aux chambres d'hôtes, campings ou aires d'accueil pour camping-car.
	Offre de restauration diverse sur l'ensemble du territoire avec des restaurants, des points de restauration rapide, des bars, des food-trucks.

ENVIRONNEMENT	
Émissions de gaz à effet de serre	Émissions directes de gaz à effet de serre : transports routiers (36 %), industrie (23 %), habitat (19 %), agriculture (17 %), tertiaire (5 %).
Polluants atmosphériques	Principaux émetteurs de particules fines PM10 : agriculture (45 %) et secteur résidentiel (21 %). Principal émetteur d'oxyde d'azote NOx : transport routier (55 %). Principal émetteur de soufre SO2 : secteur industriel. Principal émetteur d'ammoniac NH3 : secteur agricole (épandage des engrais azotés). Principaux émetteurs composés volatiles COVNM : secteur résidentiel et transport routier.
Production d'énergie	Aucune installation de production d'énergie fossile ou nucléaire. Le Cambrésis est l'un des territoires où l'énergie éolienne s'est la plus développée. Il dispose de 8 parcs éoliens en fonctionnement (51 éoliennes). L'arrondissement fait figure d'exception et de modèle dans le Nord en accueillant, fin février 2020, plus de 70 % des demandes d'implantation pour le département. On recense sur l'arrondissement plus de 237 m ² d'installations solaires thermiques. L'arrondissement est porteur du projet photovoltaïque le plus ambitieux du territoire national avec un objectif de production représentant la consommation électrique de plus de 27 000 foyers sur les terres de Niergnies et de Séranvillers-Forenville. Deux unités d'installations de méthanisation et de biogaz sur La Groise et Saint-Martin-sur-Ecaillon (28 dans le département du Nord). Deux projets en cours de montage sur Catillon-sur-Sambre et Haussy.
Gestion des déchets	Le territoire ne dispose pas d'incinérateur d'ordures ménagères.
Biodiversité	Une quasi-absence de vallées et de boisements, et un territoire traversé par de nombreuses voies de circulation qui entraînent des coupures difficilement franchissables pour la faune. Néanmoins, quelques espèces animales ont réussi à s'adapter : les busards (rapaces) en sont le meilleur exemple. 18 zones Naturelles d'Intérêts Écologique, Faunistique et Floristique

	(14 698 hectares), 1 site inscrit (573 hectares) et 1 réserve naturelle régionale (284 hectares).
Gestion des ressources hydrauliques	211 captages recensés, dont 156 actifs. Parmi eux, 79 sont destinés à la consommation humaine, 42 à l'usage agricole, et 35 à l'usage industriel.
	La ressource en eau souterraine a longtemps été considérée comme suffisante sur le territoire. Toutefois, les nappes tendent aujourd'hui à s'abaisser. Le territoire au sud est considéré comme particulièrement sensible à la sécheresse.
	Afin d'améliorer la qualité des eaux de surface, le Cambrésis se mobilise pour la gestion des eaux usées et des eaux pluviales : le territoire compte ainsi 20 stations d'épurations urbaines et 2 stations extérieures qui recueillent les effluents de certaines communes.

CONTRACTUALISATIONS, DOCUMENTS DE PLANIFICATION, PROGRAMMES

Dispositifs et contractualisations passés	<p><u>- Le Contrat de Redynamisation de Site de Défense (CRSD) :</u> Accompagnement de la fermeture de la base aérienne 103 décidée en 2008 comprenant 13 actions ayant pour objectif de limiter les impacts économiques et sociaux de cette fermeture.</p> <p>Signé en 2011, ce CRSD a fait l'objet de trois avenants. Il est clos depuis le 8 février 2016. Au total, ce sont plus de 34 millions d'euros qui ont été injectés par l'État et ses partenaires dans ce cadre ; auxquels se sont ajoutés 4,9 millions d'euros via le Fonds National pour les Restructurations Défense. Par ailleurs, se sont ajoutés au CRSD quatre dispositifs de soutien : la Zone de Restructuration de Défense (ZRD), le Fonds de Restructurations de Défense (FRED), le Fonds de Soutien aux Communes Touchées (FSCT) et le Fonds National de Revitalisation des Territoires (FNRT).</p>
	<p><u>- Le Contrat de Ruralité porté par la CAC :</u> Le 27 mars 2017, la CAC et l'État ont signé pour une durée de trois ans un contrat de ruralité portant sur six thématiques prioritaires : la mobilité, l'attractivité, l'accès aux services, la revitalisation des bourg-centres, la cohésion sociale et la transition écologique et énergétique. Au total, ce sont 1 849 409,80 € de subventions qui ont été alloués pour 20 projets.</p>
	<p><u>- Le programme Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale (LEADER) porté par le Pays du Cambrésis :</u> Sur deux périodes (2007-2013 puis 2014-2020), le Pays du Cambrésis a été retenu territoire LEADER et a ainsi bénéficié d'enveloppements financiers du FEADER pour financer les projets de développement rural du territoire (inéligibilité de la commune de Cambrai ; et éligibilité partielle des communes de Caudry et de Le Cateau-Cambrésis).</p>

<p>Documents et outils de planification</p>	<p><u>Portés par les EPCI :</u></p> <p><u>Urbanisme</u> : Les communes de l'arrondissement sont majoritairement dotées d'un document d'urbanisme approuvé, qu'il s'agisse du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) qui regroupe l'ensemble des communes de la Communauté de Communes du Pays Solesmois, ou de Plans Locaux d'Urbanismes et de Cartes Communales. 35 communes ne sont pas dotées d'un document d'urbanisme et appliquent le Règlement National d'Urbanisme. Parmi ces communes, 7 sont engagées dans des démarches d'élaboration d'un PLU ou d'une carte communale.</p> <p><u>Contrats de ville</u> : Les villes de Cambrai et Caudry en sont toutes deux signataires, pour les quartiers politique de la ville qui les concernent et aux côtés de leur intercommunalité (signés en 2015).</p> <p><u>Habitat</u> : L'ensemble du Cambrésis est couvert par des programmes liés à l'habitat. Les deux communautés d'agglomération se sont dotées d'un Programme Local de l'Habitat et apportent ainsi une attention particulière à l'ensemble de la politique locale de l'habitat (parc public et privé, gestion du parc existant et des constructions nouvelles, mixité sociale, renouvellement urbain), courant sur la période 2018-2023 pour la CAC, et 2016-2022 pour la CA2C. La CCPS s'est dotée d'un Programme d'Orientations et d'Actions Habitat pour la période 2017-2022.</p> <p><u>Portés par le Pays du Cambrésis :</u></p> <p><u>Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)</u> : approuvé le 23 novembre 2012 et aujourd'hui en phase de révision.</p> <p><u>Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)</u> : ce programme d'actions vise à adapter le territoire aux changements climatiques et à lutter contre les dérèglements de l'écosystème. L'initiative, lancée en septembre 2017, poursuit sa démarche d'élaboration en vue de son approbation.</p> <p><u>Le Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV)</u> : le Pays du Cambrésis a signé avec l'État le 22 juillet 2015 la convention correspondante, qui lui permet de porter et soutenir des projets de territoire découlant du Plan Climat Territorial (audits et travaux sur les bâtiments publics, développement du photovoltaïque, optimisation de l'éclairage public, diagnostics énergétiques des exploitations agricoles...).</p> <p><u>Le Programme d'Intérêt Général « Habiter Mieux »</u> : le PIG « Habiter Mieux » est la déclinaison locale du programme national « Habiter Mieux » lancé par l'État. En partenariat avec l'ANAH et le Département du Nord, le Pays du Cambrésis met en œuvre ce programme pour aider les ménages, en situation de forte précarité énergétique, à améliorer leur logement, leur qualité de vie et leur pouvoir d'achat, et améliorer le parc privé ancien de l'ensemble du territoire.</p> <p><u>La Trame Verte et Bleue (TVB)</u> : poursuivant un objectif de préservation de la biodiversité et des espaces naturels, la TVB est un outil d'aménagement visant à maintenir ou reconstituer un réseau d'échange cohérent pour</p>
--	--

	<p>assurer le cycle de vie des espèces animales et végétales. Cette dynamique collective, lancée en 2009, encadre le développement du territoire afin de lui éviter des pertes en termes de paysages, de cadres de vie et d'harmonie « ville-campagne ».</p>
<p>Projets territoriaux des EPCI</p>	<p><u>Projet porté par la Communauté d'Agglomération de Cambrai :</u> Le projet territorial « CAC 2030 » répond à la volonté d'affirmer une identité spécifique au sein de la région et d'exprimer une ambition forte pour l'avenir. Il s'articule autour de cinq orientations stratégiques : investir dans l'avenir, créer de l'emploi, développer et valoriser la culture et le patrimoine communautaires, s'affirmer comme un espace de solidarité pour favoriser l'épanouissement des habitants, et maintenir la cohésion du territoire.</p> <p><u>Projet porté par la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis :</u> Fin février 2021, la CA2C a présenté le projet de contrat de ruralité qu'elle souhaiterait mettre en œuvre sur son territoire pour promouvoir une ruralité dynamique, innovante et solidaire. L'EPCI a dégagé trois enjeux majeurs pour son projet de territoire : plus de solidarité, plus d'attractivité, et plus de durabilité. Les enjeux liés au vieillissement de la population, au vivre ensemble, à l'accès aux soins, à l'accessibilité des services, à la revitalisation des centre-bourgs, à la formation et l'apprentissage, à la mobilité, à la maîtrise de la consommation énergétique ou à la protection de la biodiversité apparaissent ainsi clairement comme les orientations phares poursuivies par l'intercommunalité.</p> <p><u>Projet porté par la Communauté de Communes du Pays Solesmois :</u> La CCPS a doté son développement numérique d'une feuille de route numérique couvrant la période 2020-2026. Trois axes prioritaires ont été mis en exergue : la e-économie par le développement de l'innovation via un tiers lieu numérique ; la e-administration par la mutualisation des services et l'accroissement des outils numériques ; la e-inclusion par la médiation numérique notamment en faveur des publics les plus fragilisés.</p>

1. Présentation générale du territoire

Avec l'arrivée de grands projets régionaux que sont le CSNE et le parc e-logisitique E-Valley, avec la volonté d'équilibrer le territoire dans son développement et de se structurer autour de projets résilients, écologiques et solidaires, le Cambrésis est à un tournant de son histoire et de son avenir.

• CARACTÉRISTIQUES ADMINISTRATIVES ET ORGANISATION TERRITORIALE :

L'arrondissement de Cambrai compte 116 communes - dont deux villes de plus de 14 000 habitants (Cambrai et Caudry) - qui font partie de deux circonscriptions législatives : la 18ème et la 12ème (cette dernière étant à cheval sur les arrondissements de Cambrai et d'Avesnes-sur-Helpe).

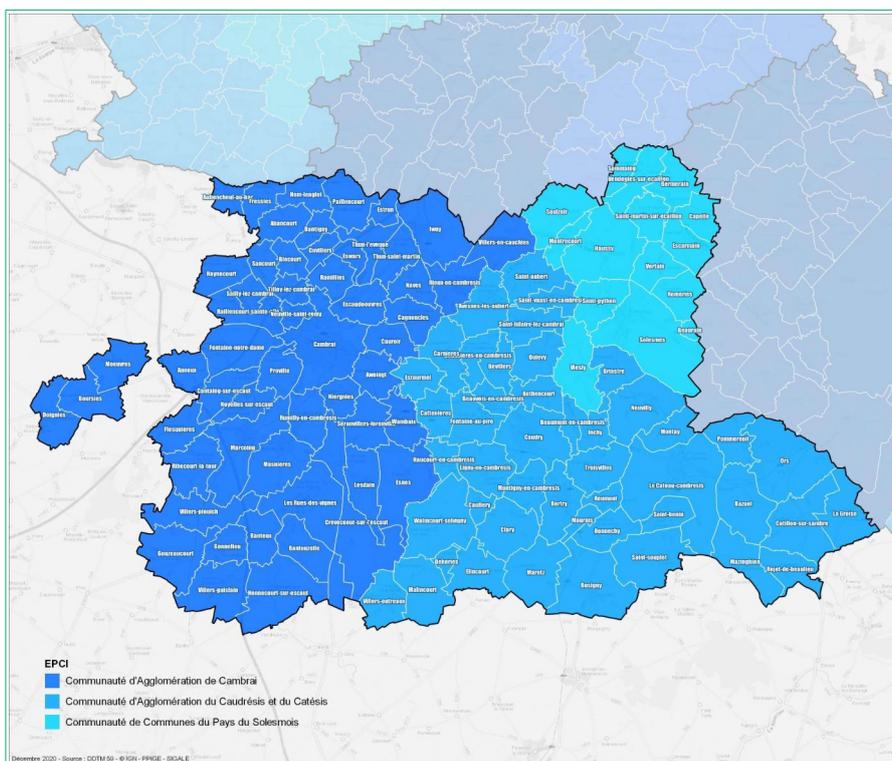
Le territoire comprend trois cantons : Cambrai, Caudry et Le Cateau-Cambrésis.



Le périmètre géographique de ces cantons diffère des périmètres des trois intercommunalités de l'arrondissement que sont :

- **La Communauté d'Agglomération de Cambrai (CAC)** : 55 communes comptant 83 119 habitants sur 41 530 hectares ;
- **La Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis (CA2C)** : 46 communes comptant 65 380 habitants sur 37 270 hectares ;
- **La Communauté de Communes du Pays Solesmois (CCPS)** : 15 communes comptant 15 069 habitants sur 11 760 hectares.

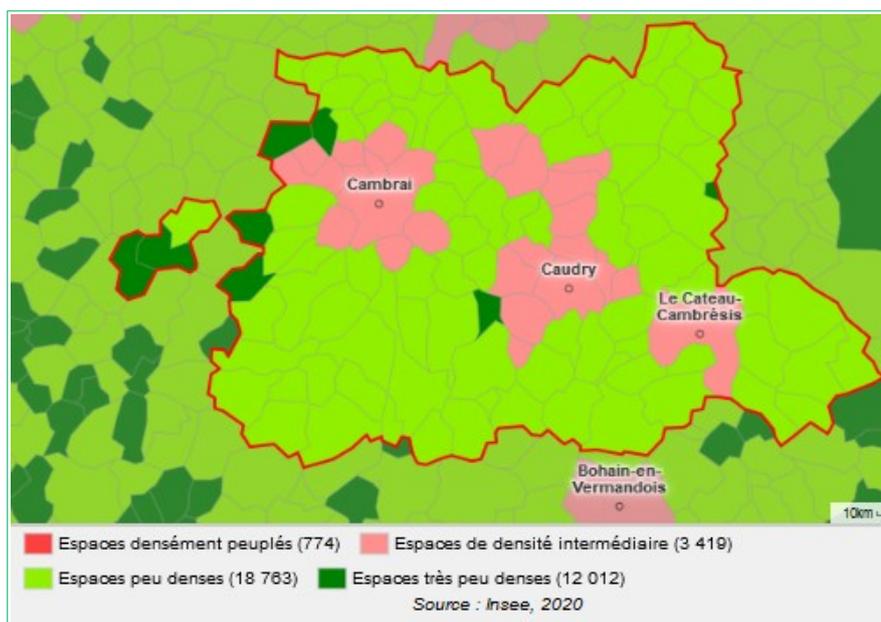
Un Pôle d'Équilibre Territorial et Rural, le Pays du Cambrésis, s'est constitué à l'échelle de l'arrondissement pour fédérer les trois EPCI autour de grands projets liés au développement économique, à l'habitat, au renouvellement urbain, à l'attractivité territoriale et à l'environnement. Il fédère deux structures associatives : « Cambrésis Développement Économique » et « Cambrésis Emploi ».



Enfin, au 1^{er} février 2022, le territoire comptait 18 syndicats, dont 5 SIVOM, 10 SIVU, et 3 syndicats mixtes.

- **DÉMOGRAPHIE DU TERRITOIRE :**

Le Cambrésis représente 15 % de la superficie du département du Nord. Cependant, avec ses 163 568 habitants, il en est **l'arrondissement le moins densément peuplé** (180 hab/km² contre 453 hab/km² pour le Nord). Le territoire compte ainsi principalement des espaces peu denses (84 communes). Les trois pôles que représentent Cambrai, Caudry et Le Cateau-Cambrésis irriguent 21 communes qui se caractérisent ainsi par une densité intermédiaire. Enfin, 8 communes sont des espaces de très faible densité.



L'évolution du peuplement du territoire cambrésien connaît depuis les années 1970 une tendance générale à la baisse ; tendance qui peut cependant être légèrement nuancée par les trois dernières années, qui montrent une timide augmentation populationnelle. Cette évolution générale à la baisse du nombre de la population du territoire s'explique en premier lieu par le solde migratoire apparent, qui est négatif et ne compense pas un solde naturel pourtant positif. Par ailleurs, si le nombre de naissances reste supérieur au nombre de décès, la tendance à la baisse du taux de natalité du territoire associée à une mortalité supérieure de deux points à la tendance nationale doit faire l'objet d'une attention particulière.

En termes de **structure de la population**, le dernier recensement fait part d'un **indice de vieillissement** sur le territoire de 74 ; soit 74 personnes âgées de 65 ans et plus pour 100 personnes âgées de moins de 20 ans. Cet indice est inférieur à l'indice national qui est de 80 ; mais supérieur à l'indice départemental qui est de 61.

Le **taux de dépendance économique** s'élève à 105 pour l'arrondissement, contre 95 pour l'ensemble du département du Nord : ce taux est donc défavorable puisqu'il indique qu'il y a davantage de jeunes et de seniors que de personnes en âge de travailler.

Le **vieillessement de la population** apparaît ainsi comme un enjeu démographique à relever : 9 % de la population est âgée de 75 ans et plus, un taux très proche du taux national (9,3 %) et supérieur au taux départemental (7,6 %). À l'instar du niveau national, se posent ainsi sur le territoire les problématiques liées à l'offre d'hébergement des personnes âgées et à leur maintien à domicile.

La part des **personnes immigrées** présentes sur l'arrondissement est relativement faible, s'élevant à 2,6 % contre 9,6 % au niveau national et 6,7 % au niveau départemental. La **part des étrangers** (ne possédant pas la nationalité française) est encore plus faible : 1,6 % contre 6,9 % au niveau national et 5,1 % au niveau départemental.

En termes de **mixité sociale, appréciée au regard des catégories socioprofessionnelles**, l'arrondissement se caractérise par une part importante de retraités (28,3 %) supérieure aux parts nationale et départementale (respectivement 26,9 % et 23,8 %), associée à une part importante d'ouvriers (17,3 % contre 12,2 % et 13,7 % pour la France et le Nord), et à une part relativement faible de cadres et professions intellectuelles supérieures (4,7 % contre 9,4 % au niveau national et 8,5 % pour le Nord). La part des cadres pour 100 ouvriers au sein de l'arrondissement est ainsi la plus faible du département (27,1).

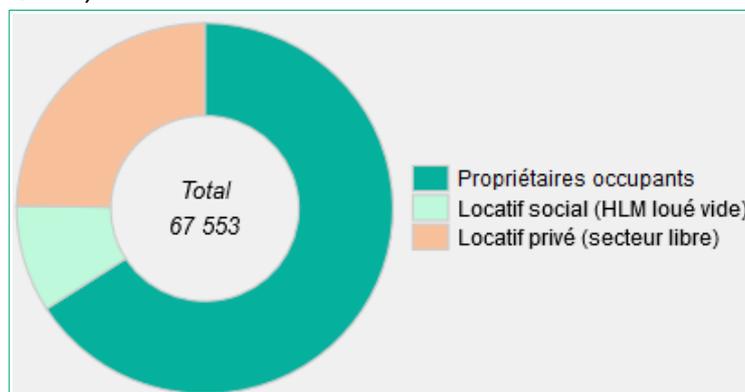


Concernant la **composition des ménages**, la taille moyenne est de 2,3 personnes (identique à la moyenne départementale). La part des ménages constitués d'une seule personne s'élève à 32,4 %. Concernant les ménages avec famille, les familles monoparentales représentent 10,8 % des ménages cambrésiens (taux supérieur de 1

point à la moyenne nationale) tandis que les couples sans enfant représentent 26,5 % des ménages.

L'arrondissement se caractérise par un taux important de mères âgées de moins de 21 ans à la naissance de leur premier enfant : 7,6 % contre 4,8 % au niveau départemental.

Le **parc de logement du Cambrésis** se caractérise par une forte prévalence de résidences principales (88,1 %), une très faible part de résidences secondaires (1,3 %), et un taux de logements vacants supérieur aux taux national et départemental (9,7 % contre respectivement 8,2 % et 7,7 %) :



Sur les **résidences principales**, les propriétaires représentent 65,9 %, le locatif privé 24,8 % et le locatif social 9,3 %. Ces deux dernières données sont inférieures aux moyennes nationale et départementale. La sur-occupation des résidences principales s'élève à 0,4 %, une donnée similaire à la moyenne départementale (0,5 %).

Au sein du **parc locatif**, 42,6 % des locataires bénéficient d'une aide au logement.

Sur les quinze dernières années, la part de **logements vacants** sur le territoire a augmenté de 2 points. Par ailleurs, la vacance de plus d'un an s'élève à 6 % contre 3,6 % pour le département.

Enfin, la part de **logements anciens** (construits avant 1945) est particulièrement importante : 40,8 % (contre 29,7 % sur le département). Cette donnée implique ainsi nécessairement un questionnement portant sur la qualité du parc de logements (inconfort, dégradation, précarité énergétique) et sur son niveau de dignité et de salubrité.

- **SÉCURITÉ** :

- **Données de sécurité publique** :

L'arrondissement est maillé par les unités de la compagnie de gendarmerie départementale de Cambrai et les forces de sécurité de la police nationale. La compagnie de gendarmerie départementale de Cambrai assure la sécurité de 68 % de la population de l'arrondissement et couvre 90 % du territoire. La police nationale sécurise 10 % du territoire, et intervient en faveur de 32 % de la population.

L'analyse locale de sécurité et de délinquance fait état d'une augmentation générale du nombre d'interventions des forces de sécurité sur les dernières années ; même si les atteintes aux biens, qui font l'objet d'une attention particulière par les forces de sécurité, connaissent une tendance à la baisse.

Cette augmentation tient plus particulièrement du fait de certains types d'infractions : les atteintes volontaires à l'intégrité physique, les comportements portant atteinte à la tranquillité publique, et le trafic de stupéfiants.

- Les atteintes volontaires à l'intégrité physique sont préoccupantes, notamment concernant les violences sexuelles et intrafamiliales. Par ailleurs, on note une surreprésentation territoriale du nombre de mesures de protection de l'enfance, avec une majorité de placements. Les violences conjugales et intrafamiliales font ainsi l'objet d'une attention particulière de la part des acteurs institutionnels et forces vives locales, et constituent un enjeu de taille dépassant la seule mise en accusation des auteurs.

- Les comportements portant atteinte à la tranquillité publique concernent le plus souvent des dégradations d'équipements et de biens publics et privés. La relative jeunesse des auteurs de ces actes en font un point de vigilance, dont le traitement dépasse là encore l'infraction en elle-même.

- L'arrondissement est un marché à potentiel pour les trafiquants au regard de sa pauvreté et du profil de ses consommateurs, peu regardants sur la qualité des marchandises. La zone d'influence de la plaque lilloise s'étend ainsi dans le Cambrésis, ce qui explique l'accroissement des trafics de stupéfiants.

- Données de gestion des risques :

Les **états de catastrophe naturelle** constatée par arrêté depuis 1982 s'élèvent à 285 sur le Cambrésis, soit 10 % des arrêtés interministériels pris au niveau du département. Seuls deux arrondissements du département admettent un nombre d'arrêtés de catastrophe naturelle inférieur à celui du Cambrésis : Douai (226 arrêtés) et Valenciennes (236 arrêtés).

En termes **de risques naturels**, sur les 369 communes départementales couvertes par un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN), seules 24 communes de l'arrondissement sont concernées (soit 6,5 % des communes concernées dans le Nord).

Ce ratio est encore plus faible en termes **de risques technologiques** : les communes couvertes par un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) représentant 0,3 % des communes nordistes en disposant (soit 3 communes sur les 792 communes du Nord concernées).

Concernant **les aléas et risques naturels ou technologiques identifiés localement**, il apparaît que le territoire n'est pas exposé à des aléas et risques de nature nucléaire, industriel, technologique, ou gazeuse.

Cependant, l'ensemble des communes du Cambrésis est soumis au risque lié à la présence d'engins de guerre. Toutes les communes sont également concernées par le risque séisme (d'intensité faible à modérée). Par ailleurs, 113 sont concernées par le risque inondation, 77 par un risque de mouvement de terrain, et 61 par les risques liés au transport de marchandises dangereuses.

Le Cambrésis compte par ailleurs **117 structures référencées Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE)**. Parmi elles :

→ 4 sont reconnues Site SEVESO :

- Seuil Bas : Ternovéo à Banteux et 3M à Tilloy-lez-Cambrai ;
- Seuil haut : Recyclex à Escaudoeuvres et le Service National des Oléoducs Interalliés à Marcoing.

→ **6 sont considérées comme priorité nationale** : Candia à Awoingt, SASA à Le Cateau-Cambrésis, Recyclex et Tereos à Escaudoevres, Florette France et Lenglet à Raillencourt-Sainte-Olle.

- **LES GRANDS PROJETS, SOURCE D'OPPORTUNITÉS** :

Deux projets particulièrement structurants arrivent sur le Cambrésis et sont sources d'opportunités pour le territoire, que cela soit en termes d'emploi, d'attractivité et de développement économique, et de rayonnement.

- **Le projet de reconversion de l'ancienne base aérienne 103 en parc e-logistique :**

Le site de cette ancienne base aérienne militaire a été cédé en 2017 à l'euro symbolique aux élus, et revendu en 2019 à un investisseur privé. Ce dernier s'est engagé à y créer un parc d'activité, baptisé « E-Valley », dédié à la *supply-chain* du e-commerce.

Ce projet emblématique, courant sur 320 hectares et créant à terme près de 1 300 emplois, incarne parfaitement le renouveau du Cambrésis, résolument tourné vers l'avenir.

- **Le CSNE et la plateforme multimodale Marquion-Cambrai :**

Ce chantier historique, attendu depuis une quarantaine d'années, est une opportunité exceptionnelle pour le territoire, compte tenu de ses perspectives en termes d'emploi local. Porteur de développement, d'innovation et d'attractivité, le Canal est un véritable projet d'aménagement du territoire qui entend s'inscrire durablement dans le paysage économique, social et environnemental français.

Ces projets sont en mesure de renforcer le positionnement économique du territoire ; et peuvent irriguer l'ensemble des défis que le Cambrésis souhaite relever aujourd'hui.

2. Diagnostic : forces et faiblesses du territoire

2.a. Localisation et accessibilité

- **LOCALISATION**

- Le Cambrésis au carrefour des Hauts-de-France :



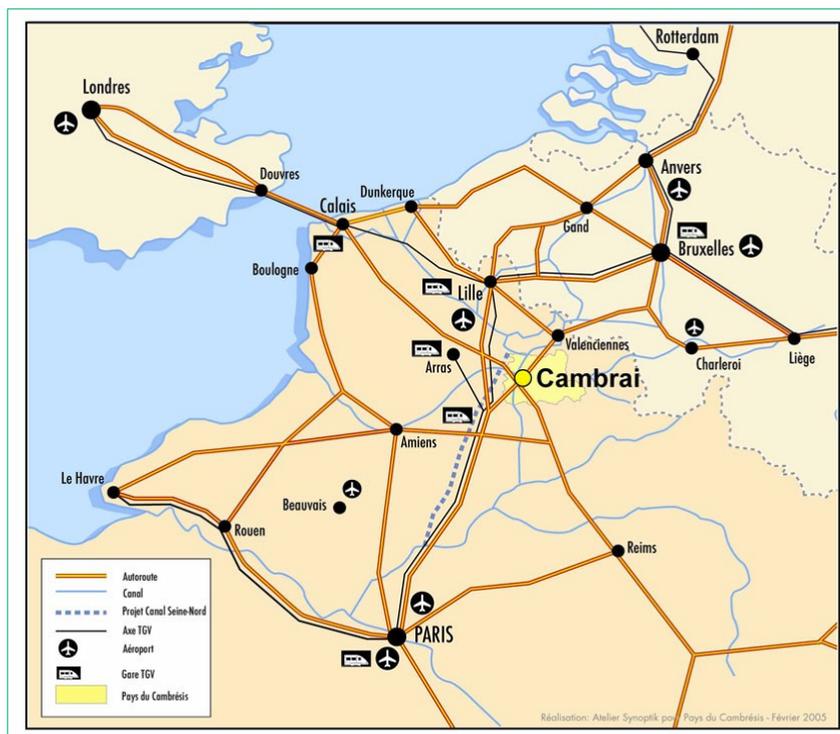
Le Cambrésis bénéficie d'une localisation à la frontière de quatre départements. Au sud, il se situe à la limite de la Somme et de l'Aisne, à l'Ouest se trouve le Pas-de-Calais. Il est délimité à l'est par le Parc Naturel Régional de l'Avesnois dont sept communes de l'arrondissement de Cambrai font partie. Une particularité du territoire réside dans une enclave située dans le département du Pas-de-Calais. Trois communes de l'arrondissement se trouvent ainsi isolées : Boursies, Doignies et Moeuvres.

Au niveau régional, l'arrondissement bénéficie d'un emplacement géographique très favorable. La proximité des routes nationales et des autoroutes permet un accès rapide aux principales métropoles comme Lens, Douai, Valenciennes, Lille ou encore Calais.

Enfin, le Cambrésis bénéficie d'un emplacement au cœur de la « partie utile » de l'Europe avec une quasi-équidistance de Paris, Bruxelles et Londres. La proximité des autoroutes permet un accès rapide à ces grandes métropoles européennes.

- **ACCESSIBILITÉ**

- **Le Cambrésis au centre d'un réseau de communication :**



Le Cambrésis bénéficie de nombreux réseaux d'accès. Ainsi, le territoire est maillé par trois routes départementales : la RD 643 (Douai – Charleville-Mézières), la RD 630 (Bapaume – Valenciennes) et la RD 644 (Cambrai – Saint-Quentin). Sa position lui permet également l'accès à deux autoroutes : l'autoroute A2 reliant Bruxelles à Paris et l'autoroute A26 reliant Reims à Calais ou Lille.

Le Conseil départemental assure des lignes interurbaines en car dans de nombreuses communes du territoire. Ce maillage est le plus dense du département.

Certains grands axes sont pourvus de pistes cyclables, comme c'est le cas avec la RD 115 de 2,5 km reliant Caudry, Montigny-en-Cambrésis et Bertry.

Le territoire dispose de gares ou arrêts destinés au trafic de voyageurs sur les communes de Bertry, Busigny, le Cateau, Cattenières, Caudry, Cambrai, Escaudoeuvres et Iwuy.

La liaison ferroviaire du Cambrésis est desservie par des trains régionaux du réseau TER Hauts-de-France effectuant des trajets entre les gares de Lille-Flandres, Douai, Saint-Quentin, Arras ou encore Valenciennes à raison de plusieurs allers-retours par jour.

Une gare TGV est disponible à Arras, située à moins de 45 minutes de route en empruntant la route départementale, permettant une desserte depuis et vers Paris-Nord avec un aller-retour quotidien

Une gare de marchandises est également en service sur le territoire sur la commune de Cambrai dans la gare de Cambrai-Annexe.

Le Cambrésis est à moins d'une heure de trajet d'un aéroport international : l'aéroport de Lille-Lesquin, accessible en voiture ou par TER suivi d'une liaison par navette ou par bus. Il dispose également de l'aérodrome civil de Cambrai-Niergnies avec deux pistes et un hangar.

Enfin le territoire est traversé par le canal de Saint-Quentin qui assure la jonction entre l'Oise, la Somme et l'Escaut et met en relation le Bassin parisien, le Nord de la France et la Belgique. Le canal de Saint-Quentin traverse ainsi 11 communes du Cambrésis : Honnecourt-sur-Escaut, Banteux, Bantouzelle, les Rues-des-Vignes, Masnières, Marcoing, Noyelles-sur-Escaut, Cantaing-sur-Escaut, Fontaine-Notre-Dame, Proville et Cambrai.

Le Port de Cantimpré, sur la commune de Cambrai, est un port de plaisance situé à la jonction de l'Escaut et du canal de Saint-Quentin.

Le trafic fluvial sera certainement augmenté avec l'ouverture du CSNE.

- Le Cambrésis comme territoire enclavé :

La localisation du Cambrésis est intéressante et stratégique. Pour autant, le territoire n'en tire pas tout le bénéfice qu'il pourrait escompter.

En effet, malgré la présence des autoroutes A2 et A26 et du canal de Saint-Quentin, le territoire présente des caractéristiques d'enclavement, toutefois plus fortes à l'est qu'à l'ouest. Cet enclavement est d'autant plus fort qu'il n'existe aucune voie réservée au covoiturage dans l'arrondissement.

De même, les aires d'accueil de camping-car sont encore très peu nombreuses.

Les pistes et voies cyclables sont peu nombreuses, malgré une volonté de répondre à la demande grandissante d'aménagements pour la pratique sportive, quotidienne ou de loisir du vélo. À terme, l'objectif est de connecter les itinéraires existants en les complétant par des pistes ou voies cyclables, voies vertes, véloroutes ou encore des réseaux points-noeuds. Des projets sont soutenus par l'Europe comme le projet Interreg « Eurocyclo ».

Si Cambrai est desservie par une voie ferroviaire, celle-ci est unique ce qui complique fortement les liaisons, notamment avec la capitale régionale (1h05 à 1h40 de temps de trajet). Cela explique que les lignes interurbaines en car assurées par le Département soient les plus denses du Nord. Ces lignes traversent de nombreuses communes très étendues, ce qui a pour effet de rallonger les temps de parcours.

De plus, il est à souligner l'absence de TGV à destination de Paris au départ des gares de Cambrai, Caudry ou le Cateau.

Enfin, si plusieurs communes sont desservies par le TER, les fréquences sont de plus en plus espacées. La plupart des communes ne sont d'ailleurs que des stations d'arrêt, sans réelle gare physique. Seules les communes de Cambrai, Caudry et le Cateau ont conservé une gare avec guichet.

Cet isolement est inégalement ressenti sur le territoire avec une partie davantage isolée à l'est et dans l'enclave. Cela a pour conséquence directe une assez faible attractivité du territoire pour la création d'activités économiques, attirées par des zones mieux desservies à l'extérieur.

Dans ce contexte, en tant que projet stratégique de niveau européen permettant une connexion performante entre les bassins Seine-Oise et Nord-Pas-de-Calais / Benelux, le Canal Seine Nord Europe est très attendu localement. Outre l'aspect fluvial, il représente une opportunité d'améliorer sensiblement la desserte ferroviaire et des opportunités de développement importantes.

2.b. Surfaces et aménagement du territoire

- **MORPHOLOGIE :**

Le Cambrésis est une plaine aux molles ondulations, prolongement des plateaux picard et artésien. Son relief, plutôt bas, oscille entre une altitude minimale de 33 mètres à un point culminant à 181 mètres. Son sol est crayeux et légèrement ondulé. L'Escaut et ses affluents (l'Esnes, l'Erclin, la Selle et l'Ecaillon) entaillent les plateaux pour créer trois entités bien distincts.

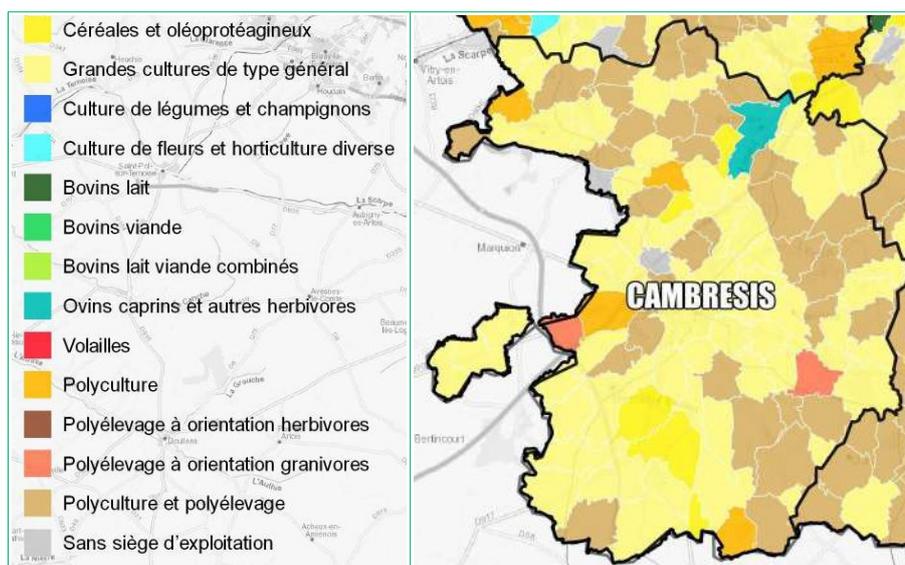
- **SURFACES ET OCCUPATION DU SOL :**

Les espaces artificialisés recouvrent les zones urbanisées (tissu urbain continu ou non), les zones industrielles et commerciales, les réseaux de communication, les carrières, décharges et chantiers, ainsi que les espaces verts artificialisés (comme les espaces verts urbains ou les équipements sportifs et de loisirs). Les surfaces artificialisées du Cambrésis représentent un peu plus de 11 % des surfaces (contre 18,2 % pour le département).

Par opposition, les espaces agricoles représentent 85,7 % des surfaces (contre 72 % pour le département). Le Cambrésis est ainsi reconnu, au sein du département, comme l'une des neuf « petites régions agricoles » (PRA), se caractérisant par une zone de grandes cultures et mixte aux paysages ouverts. Les forêts, milieux naturels, zones humides ou surfaces en eau représentent un peu plus de 3 % de l'occupation des sols (contre environ 10 % sur l'ensemble du Nord).

- **Place de l'agriculture :**

Au dernier recensement agricole, le territoire comptait 821 exploitations. Plus de la moitié des exploitants agricoles sont âgés de plus de 55 ans. La surface agricole utilisée (SAU) s'étend sur 72 173 hectares, soit plus de 20,5 % de la SAU du département. L'orientation technico-économique des exploitations (OTEX) du Cambrésis fait de ce territoire principalement un territoire de grande culture.



Concernant l'élevage, les cheptels sont majoritairement des cheptels de bovins, et dans une moindre mesure, des cheptels de volailles. La production de lait de vache constitue la grande majorité de l'activité des exploitations bovines (68,2 %). Les terres cultivées le sont à plus de 50 % pour les céréales ; 17 % le sont pour les cultures fourragères ; 13 % pour la betterave industrielle.

La proportion de la surface agricole utile déclarée en agriculture biologique est légèrement inférieure à 2 % de la SAU totale (1 134 hectares). C'est une proportion moindre par rapport aux arrondissements nordistes d'Avesnes-sur-Helpe, Valenciennes et Douai. Au total sur l'arrondissement, 41 exploitations sont engagées dans l'agriculture biologique.

La prairie permanente, qui possède de nombreux atouts d'un point de vue environnemental puisque ce type de milieu est caractérisé par la présence d'habitats riches de biodiversité, constitue 12 % de la SAU du Cambrésis.

Le nombre de demandes de retournement de prairies sur le territoire ne cesse d'augmenter depuis 2019 ; or, le secteur se caractérise par d'importants problèmes de qualité de l'eau souterraine du fait des apports en nitrates et pesticides d'origine agricole. Augmenter les surfaces exploitées revient ici à augmenter ces apports sur le territoire, tout en diminuant les surfaces « tampons » pouvant limiter la fuite d'excédents azotés vers les eaux superficielles et souterraines.

Les exploitations agricoles sont majoritairement des exploitations individuelles et des exploitations à responsabilité limitée. Deux Groupements d'Intérêt Économique et Environnemental (GIEE) sont en cours de développement : la CUMA des 4 Chemins et la CUMA Bio-Territoires ; et trois collectifs locaux d'agriculteurs sont engagés dans une démarche de structuration en GIEE ou « Groupe 30 000 ».

- Place de l'urbanisé :

Le territoire a connu une extension urbaine importante entre les années 1970 et le début des années 2000. Cette urbanisation s'est principalement effectuée sur les réseaux de prairies et, secondairement, sur les parcelles cultivées. Cela a conduit à une perte importante des milieux naturels.

Plus récemment, entre 2009 et 2018, ce sont 541 hectares qui ont été artificialisés sur le Cambrésis : 0,6 % des sols sont ainsi passés d'une occupation « naturelle, agricole ou forestière » à une occupation « urbanisée ».

- Place des milieux naturels :

Malgré une faible représentativité des milieux naturels, le territoire compte une petite vingtaine de zones à enjeu environnemental. Parmi elles, l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) a identifié des secteurs présentant d'importantes capacités biologiques et en bon état de conservation. Ainsi, 7,1 % de la superficie du Cambrésis est reconnu ZNIEFF de type II ; et 11,9 % reconnu ZNIEFF de type I.

En termes de boisement, le Cambrésis présente le plus faible taux du département, avec un peu plus de 3 400 hectares. Au total, 1 053 km de linéaires boisés ont été identifiés, en cumulant les alignements d'arbres, les haies arborées, les haies arbustives et les haies mixtes. Toutefois, entre 1971 et 2005, près de 45 % du linéaire de haies a disparu du

territoire avec pour cause l'agrandissement des parcelles de grandes cultures et la régression des surfaces en herbe.

- État des friches :

L'arrondissement compte, en cumulé, un peu plus de 179 hectares de friches. Cela représente moins de 1 % de sa surface totale. Ces friches sont majoritairement situées sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Cambrai.

Sur l'ensemble des friches recensées :

- Plus de 41 % sont des friches dites d'activité, c'est-à-dire des terrains, bâtis ou non, qui, ayant participé à une activité industrielle ou commerciale, ont été dégradés d'une telle manière que tout nouvel usage n'est possible qu'après une remise en état notable ;

- Plus de 33 % sont des friches dites urbaines ;

- Plus de 25 % sont des friches dites agricoles.

Les friches d'activité et urbaines représentent 1,3 % des surfaces urbanisées du territoire. Les friches agricoles représentent quant à elles une proportion minime des surfaces agricoles de l'arrondissement (0,05 %).

• RÉSEAUX, EAU ET ASSAINISSEMENT :

- Gaz :

Le Cambrésis est desservi par un réseau dense de canalisation GRDF sur la majorité du territoire. Ainsi, malgré le caractère rural du territoire, les petites communes rurales disposent toutes du gaz.

- Gestion des eaux :

Le Cambrésis fait partie du périmètre du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Artois-Picardie. Le territoire est par ailleurs couvert par trois Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux en cours d'élaboration : le SAGE de l'Escaut, le SAGE de la Sensée (commun avec des communes du Pas-de-Calais) et le SAGE de la Sambre. L'objectif de ces schémas est la recherche d'un équilibre durable entre la protection des milieux aquatiques et la conciliation des usages.

Treize communes de l'arrondissement sont des points de captage prioritaire du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux 2016-2021 sur les 25 captages prioritaires du département. Ces points de captage prioritaire définissent des aires d'alimentation du captage, qui contribuent à la lutte contre les pollutions diffuses.

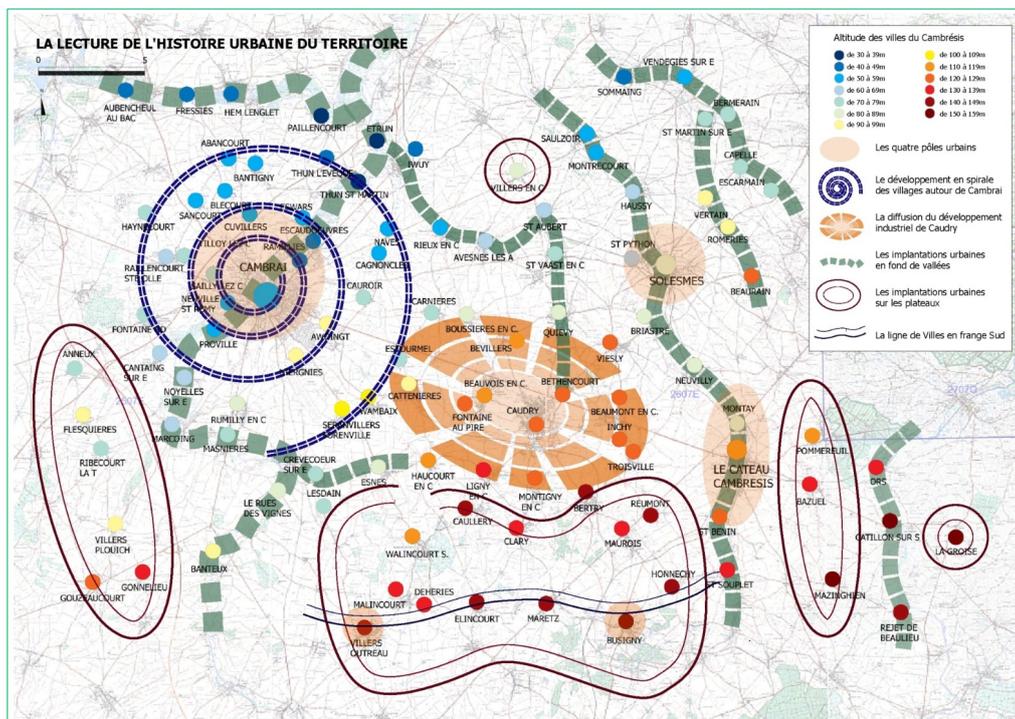
Enfin, la plupart des collectivités de l'arrondissement ont confié au SIDEN-SIAN Régie Noréade la compétence « eau potable ».

- Gestion de l'assainissement :

Une grande partie des communes l'ont confié au SIDEN-SIAN Régie Noréade.

- **AMÉNAGEMENT**

- Un urbain qui cherche à se développer dans un environnement rural, une mixité sur laquelle reposent les enjeux de développement du territoire :



Source - Diagnostic SCOT du Pays du Cambrésis

Le Cambrésis est aujourd'hui marqué par une mixité entre l'urbain et le rural. Cette mixité constitue une spécificité importante et c'est sur elle que repose l'un des principaux enjeux de son développement : la cohésion et la solidarité entre les espaces ruraux et les espaces urbains.

Si le territoire est historiquement rural, il est intéressant de noter qu'il présente aujourd'hui un nombre important d'unités urbaines. Ces dernières sont principalement concentrées autour de Cambrai, et plus dispersées et de taille plus modeste sur l'est du territoire.

Le territoire semble donc pouvoir être découpé en trois espaces : un espace rural au sud (éloignement des centres urbains et de ses services), un espace rural organisé autour d'un bourg, et un espace rural périurbain (à proximité de Cambrai, Caudry et le Cateau-Cambrésis).

- Parcs et zones d'activités :

Le Cambrésis compte une petite vingtaine de parcs et zones d'activité, principalement à vocation artisanale et industrielle. Une dizaine de ces parcs d'activités est située sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Cambrai.

Au total, ces zones représentent un peu plus de 534 hectares de zone utile ; zone sur laquelle une attention particulière est apportée afin d'en assurer un taux de remplissage optimum.

2.c. Activité économique et emploi

• ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET ENTREPRISES :

- Historique :

Le Cambrésis se distingue des arrondissements voisins par des singularités historiques qui marquent et influencent encore aujourd'hui son développement économique.

Le territoire s'est longtemps caractérisé par sa dominante agricole et par son industrialisation mineure par rapport à l'Artois, le Hainaut, ou le Douaisis. Son développement industriel s'est longtemps attaché à la seule industrie textile ; une spécialisation qui fait encore aujourd'hui la fierté du territoire, et œuvre à son rayonnement national et international.

Par ailleurs, le Cambrésis a connu des bouleversements majeurs de son économie dont il cherche à se relever : les crises successives de plusieurs filières, comme le textile et la sidérurgie, et la fermeture de l'ancienne base aérienne 103 (perte de 650 familles).

Le territoire oriente ainsi son action dans des logiques de reconversion porteuse de développement.

- Tissu économique local :

Le Cambrésis compte un peu plus de 4 890 entreprises. Les secteurs les plus représentés sont ceux du commerce et de la rénovation automobile (25 %), de la construction (12,25 %), de l'industrie manufacturière (9 %). Le secteur agricole représente quant à lui seulement 2,7 % des entreprises présentes aujourd'hui sur le territoire.

Les 435 industries manufacturières du territoire sont principalement des industries alimentaires (30 %) et des industries de fabrication de textile (22,5 %). Cependant, le secteur industriel du Cambrésis reste varié (automobile, habillement, chimique, machinerie...), ce qui limite la dépendance du territoire.

Le tissu économique se caractérise par une forte prévalence de petites entreprises : 82,5 % des entreprises du territoire comptent moins de 9 salariés tandis que seulement 0,3 % des entreprises comptent plus de 200 salariés.

Le nombre total de personnes employées sur le territoire s'élève à plus de 38 300. Ce sont les industries manufacturières du territoire qui emploient le plus de personnes (plus de 8 200 employés), suivies par le secteur du commerce et de la réparation (7 423 employés) et le secteur de la santé humaine et de l'action sociale (6 210 personnes). Le secteur agricole emploie près de 480 personnes.

- Politique active d'accueil des entreprises :

Sur l'arrondissement, la politique d'accueil des entreprises est active, grâce à la mise en place par les collectivités de zones d'activités attractives qui favorisent de fait l'installation d'entreprises.

Des réussites exemplaires sont par ailleurs à souligner :

- SICOS, unique site mondial de production et de conditionnement des produits « Lancôme » du groupe « L'Oréal » ;
- 3M, unique site spécialisé dans la production de sphères nanométriques ;
- Royal Canin, leader européen de la production d'aliments secs pour animaux ;
- SASA (Société d'Applications des Silicones Alimentaires), expert mondial des supports de cuisson ;
- SPAC (Société de Production d'Aliment Caudry), Société d'Innovation Culinaire et Florette France, pôles d'excellence tournés vers l'agro-alimentaire ;
- Innovafeed, entreprise biotechnologique pionnière tournée vers la commercialisation d'ingrédients dérivés d'insectes, dont le laboratoire pilote a été accueilli à Gouzeaucourt.

Depuis 2015, le nombre de créations d'entreprises sur le territoire n'a cessé d'augmenter (de près de 50 %). Ainsi, 986 entreprises ont été créées en 2019, principalement dans le secteur du commerce, du transport, de l'hébergement et de la restauration. Plus de 76 % de ces entreprises étaient des entreprises individuelles.

Cependant, le taux de création d'entreprises reste le plus faible du département, s'élevant en 2019 à 13,1 % (moyenne départementale : 17,9 %).

- Filières d'excellence :

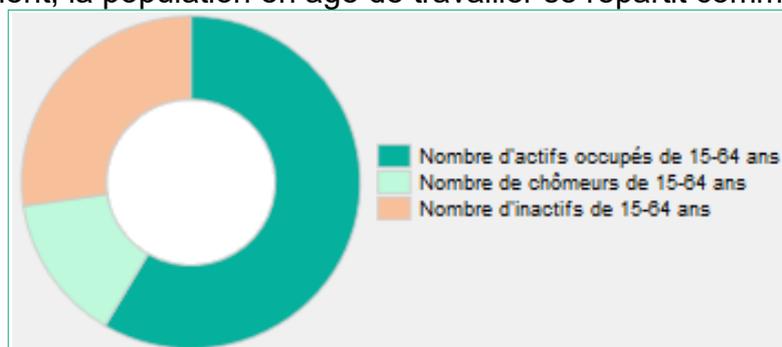
Le Cambrésis est reconnu pour deux filières au savoir-faire d'excellence :

- La fabrication et le travail du verre avec la verrerie de Masnières ;
- La création de dentelle et de broderie : le territoire fait figure de proue en matière de produits haut de gamme en dentelle pour la haute-couture, le prêt-à-porter, le monde du spectacle et de l'ameublement. Ce fleuron de l'industrie fait par ailleurs l'objet d'une attention accrue au niveau national, dans le but de préserver ses compétences et son rayonnement sur les scènes nationale et internationale. La dentelle de Caudry et la broderie de Villers-Outréaux bénéficient ainsi d'un plan d'action interministériel structuré autour de quatre axes principaux : le développement du marché, la formation et le recrutement, la diversification, et la compétitivité.

• EMPLOI :

- Population active :

Sur l'arrondissement, la population en âge de travailler se répartit comme suit :



Le taux d'emploi des 55-64 ans est de 44,1 % ; celui des 15-24 ans de 25,9 %.

La part des salariés en emplois précaires, c'est-à-dire ne disposant pas d'un contrat à durée indéterminée mais par exemple d'un contrat en intérim, en apprentissage, à durée déterminée... s'élevait en 2017 à 12,4 %.

Enfin, le salaire net horaire moyen s'élève à 12,86 € : c'est le plus faible du Nord.

- Activité et taux de chômage :

Sous l'effet de la mobilisation locale et d'un contexte national plus favorable, le taux de chômage du Cambrésis n'avait cessé de diminuer depuis 2015, pour plafonner à la fin de l'année 2019 aux alentours des 11 % (avoisinant alors la moyenne départementale).

Sous l'effet de la crise sanitaire, le taux de chômage du bassin d'emploi de Cambrai a cependant regagné 0,4 points, et s'est établi, pour le troisième trimestre 2020, à 11,8 %, dépassant la moyenne départementale (11,1 %). Le taux de chômage des seniors (plus de 55 ans) dépasse les 17 % et est le plus élevé du département. Le taux de chômage des jeunes (15-24 ans) s'élève quant à lui à 41,7 %, soit 5 points de plus que la moyenne départementale pour 2017.

Le territoire se caractérise par un grand nombre de chômeurs de longue durée (plus d'un tiers des chômeurs) ; et une part importante des demandeurs d'emploi sont des seniors (25,2 %, soit le taux le plus élevé du département). Cette proportion est moindre pour les moins de 25 ans, qui représentent 14,4 % des demandeurs d'emploi de catégories A, B ou C.

• FORMATIONS ET INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE :

La répartition de la population par niveau de formation se caractérise par un taux relativement élevé de personnes sans diplôme ou ayant un niveau BEC, BC et DNB : 37 % (contre une moyenne départementale de 33 %). 27 % de la population à un niveau CAP ou BEP, et 17 % un niveau BAC. La part des diplômés du supérieur s'élève à 20,3 %, contre 27,9 % au niveau départemental et 29,9 % au niveau national. Cela freine la capacité du Cambrésis à répondre aux besoins des entreprises, notamment en matière de cadres, et représente un frein direct à son développement.

Par ailleurs, l'arrondissement se caractérise par un taux élevé de jeunes en difficultés d'insertion. Ainsi, la part des jeunes de 15-24 ans ni en emploi ni en formation (dits « NEET »), c'est-à-dire déscolarisés et/ou confrontés à des difficultés d'insertion, plafonne depuis 2010 autour des 25 % ; alors qu'elle se situe pour le territoire national et départemental autour des 16 % et 20 %.

Pourtant, les structures de formation et d'insertion ne manquent pas et se révèlent performantes.

En complément des structures scolaires et sportives, et en termes de formation, l'arrondissement compte un centre universitaire, un EPIDE, une université des métiers de l'artisanat, et un conservatoire de musique et de théâtre à rayonnement départemental.

Par ailleurs, le bassin de Cambrai compte 11 structures d'insertion par l'activité économique, qui disposent, pour certaines d'entre elles, de plusieurs types de SIAE et bénéficient de plusieurs conventionnements. Au total, le territoire compte ainsi 6 ateliers et chantiers d'insertion (ACI), 8 entreprises d'insertion (EI), 1 entreprise de travail temporaire d'insertion (ETTI) et 1 association intermédiaire (AI) ; pour un peu plus de 226 ETP conventionnés.

2.d. Société

Les indicateurs sociaux du Cambrésis reflètent sa fragilité, bien que le territoire dispose de nombreux atouts et peut s'appuyer sur un réseau dynamique de partenaires et de structures.

- **NIVEAU ET QUALITÉ DE VIE :**

- **Une pauvreté présente :**

En termes de niveau de vie, l'arrondissement se caractérise par un **taux de pauvreté** avoisinant les 20 %, contre un taux de 18,8 % dans le département. Ce taux s'élève à 30,2 % chez les moins de 30 ans (29,8 % pour le Nord), et de 10 % pour les plus de 75 ans (10,2 % pour le Nord).

Les indicateurs socio-économiques de la population cambrésienne sont marqués : 53,6 % des foyers fiscaux sont non imposables contre 41,9 % au niveau national et 48,9 % pour le Nord.

Le **revenu médian** est de 18 710 € contre 19 490 € au niveau départemental. La part des revenus d'activité, qui représentent les revenus des activités salariées, non salariées et les indemnités de chômage dans le total des revenus disponibles de la zone, s'élève à 68,1 soit 5 points de moins que la donnée départementale.

Le taux de pauvreté monétaire s'élève à 19 %, similaire au niveau départemental (19,2 %).

Par ailleurs, l'arrondissement compte plus de 8 % de sa population couverte par le **Revenu de Solidarité Active**, contre 9,1 % au niveau département. Le territoire compte ainsi quelque 6 265 foyers allocataires du RSA, parmi lesquels 26,7 % vivent de ressources constituées à plus de 50 % par les prestations CAF.

- **Difficultés bancaires et fragilités des ménages :**

Les dossiers de surendettement déposés dans l'arrondissement représente 7,7 % des dossiers de surendettement du département (475 déposés pour 100 000 habitants contre 425 dossiers pour 100 000 habitants dans le Nord, et 271 dossiers pour 100 000 habitants au niveau national).

Les mesures d'effacement total de dettes prononcées sur l'arrondissement constituent près de 8 % des mesures prononcées au niveau départemental ; une proposition similaire aux mesures de réaménagement de dettes prononcées.

Les incidents inscrits au Fichier Central des Chèques (FCC) représentent un peu plus de 9 % des incidents départementaux ; alors que la zone de Cambrai est la troisième zone des Hauts-de-France en termes de nombre de personnes inscrites au FCC pour 100 000 habitants.

Pour tenter de prévenir ces difficultés, deux Points Conseils Budget ont été labellisés sur le territoire : l'un à Cambrai et l'autre à Solesmes.

Par ailleurs, le taux de chèque énergie s'élève à 25,4 % sur le territoire, contre 24,9 % au niveau départemental et 19,9 % au niveau national.

- Difficultés familiales :

Le Cambrésis reste marqué par des situations familiales parfois difficiles :

- Le territoire se caractérise par une part préoccupante de mères mineures ;

- Le territoire recense auprès des services de Gendarmerie et de Police un fort taux d'intervention dans les situations de violences conjugales et intrafamiliales, principalement pour violences physiques, psychologiques, et harcèlement.

Ainsi, en zone gendarmerie, le nombre d'interventions pour violences intrafamiliales représente 15 % de l'activité de la compagnie de gendarmerie de Cambrai, ce qui en fait la première compagnie intervenant pour des situations de VIF en Hauts-de-France. Les communes de Caudry, Le Cateau-Cambrésis et Avesnes-les-Aubert sont particulièrement marquées par ce phénomène, qu'il convient d'endiguer.

En zone police, qui comprend 7 communes de l'arrondissement, les interventions ne faiblissent pas.

Si les bénéficiaires des interventions des intervenantes sociales en commissariat (ISC) de police et de gendarmerie sont majoritairement des personnes majeures, la part des personnes mineures prises en charge est préoccupante (13 % en zone police, 9 % en zone gendarmerie). Leurs interventions concernent de manière très majoritaire un public féminin : la catégorie « femmes victimes » se démarquant fortement des autres catégories bénéficiant des interventions des ISC.

- Le territoire est marqué par une surreprésentation du nombre de mesures de protection de l'enfance. Ainsi, le taux d'enfants protégés s'élève à 4 % sur l'arrondissement, contre 3 % au niveau départemental et 2 % au niveau national, et par une part significative d'enfants touchés indirectement par la violence parentale.

- Mobilité :

Si le Cambrésis bénéficie d'une localisation géographique favorable, les déplacements de proximité, au sein de l'arrondissement, sont parfois limités ; et la population est caractérisée de ce fait de « peu mobile », faute de transports collectifs équilibrés et d'intermodalité.

Ce manque de mobilité accentue un certain nombre de problématiques, comme celles de l'accès à l'emploi, à la formation, ou à l'accès aux droits, et constitue ainsi un frein important au développement social du Cambrésis.

Des solutions alternatives ont pu être mises en place, dans l'optique du « aller vers », notamment pour pallier le manque de mobilité en milieu rural. Ainsi, des services publics

et forces vives du territoire ont mis en place de l'itinérance, à l'instar du Bus France Services ou de certaines associations locales.

- **ÉDUCATION ET FORMATION** :

- **Établissements scolaires et universitaires** :

L'arrondissement est maillé par :

- **Trois circonscriptions de l'Éducation Nationale** : Cambrai Centre, qui recouvre 55 écoles, Cambrai-Le Cateau qui recouvre 51 écoles, et Cambrai Sud qui recouvre 56 écoles.

Au total, le territoire regroupe donc 162 écoles, dont 33 écoles maternelles publiques, 36 écoles élémentaires publiques, et 93 écoles primaires (82 publiques et 11 privées sous contrat).

- **13 collèges**, pour lesquels l'Indice de Position Social s'échelonne de 74,7 à 99,7.

- **7 lycées.**

- **10 structures assurant des formations d'enseignement supérieur** : le centre universitaire de Cambrai (licences, masters), l'École Supérieure d'Art de Cambrai, l'Institut de Formation en Soins Infirmiers, le Lycée Fénelon (BTS), la Cité Scolaire Paul Duez (BTS), le Lycée Polyvalent privé Saint Luc (classes préparatoires, BTS, licences), le lycée professionnel Louise de Bettignies (Institut de Formation des Aides Soignants), le Lycée professionnel Blériot (métiers du bâtiment et des énergies durables), le Lycée Polyvalent Camille Desmoulins (BTS), et le Lycée Polyvalent Joseph Marie Jacquard.

- **Trois établissements d'enseignement agricoles** :

- La Maison Familiale Rurale (MFR) située à Haussy, sous contrat avec le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, qui est un centre de formation agricole par alternance, pilote régional en matière d'agriculture biologique (grandes cultures, maraîchage).
- La Maison Familiale Rurale (MFR) de Le Cateau-Cambrésis, établissement privé sous statut associatif, sous contrat avec le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, qui propose des formations par alternance et par apprentissage allant du Bac Pro aux BTS ou encore au BPJEPS. Cette MFR forme notamment les apprenants aux métiers de l'élevage, du cheval et des activités équestres.
- Le Lycée d'Enseignement Agricole Privé (LEAP) Sainte Croix situé à Cambrai, dont l'offre de formation présente une dominante en technologies de laboratoire et en bio-industries de transformation.

- **Éducation prioritaire** :

Trois réseaux d'éducation prioritaire composent le territoire :

- Le collège Jean Rostand au Cateau-Cambrésis et ses 14 écoles rattachées
- Le collège Lamartine de Cambrai et ses 4 écoles rattachées
- Le collège Jacques Prévert de Caudry et ses 2 écoles rattachées

Trois collèges REP et vingt écoles élémentaires sont donc concernés par l'éducation prioritaire. Parmi les écoles, 12 proposent un CP dédoublé et 14 un CE1 dédoublé.

- Instruction dans la famille :

L'instruction dans la famille ne constitue pas une donnée significative.

- Taux de scolarisation et diplôme :

De l'âge de 2 ans à 14 ans, le taux de scolarisation des jeunes est légèrement supérieur au taux moyen départemental.

Ce taux de scolarisation commence cependant à diminuer et à passer en dessous du seuil départemental à partir de l'âge de 15 ans :

- 15-17 ans : taux de scolarisation sur l'arrondissement de 94,3 % contre 94,9 % au niveau départemental ;
- 18-24 ans : taux de scolarisation sur l'arrondissement de 38 % contre 54,6 % au niveau départemental ;
- 25-29 ans : taux de scolarisation sur l'arrondissement de 3,2 % contre 7,9 % au niveau départemental ;
- 30 ans ou plus : taux de scolarisation sur l'arrondissement de 0,6 % contre 0,9 % au niveau départemental.

Cet écart, particulièrement observable à l'atteinte de la majorité, semble traduire une difficulté d'accès aux études d'enseignement supérieur.

Cette constatation se retrouve dans la part des diplômés du supérieur parmi les 15 ans et plus et qui ne sont plus scolarisés, qui s'élève à 20,3 % sur le Cambrésis contre 27,9 % pour le Nord, et 29,9 % sur le territoire national. Par ailleurs, le niveau de diplôme le plus détenu par la population cambrésienne âgée de plus de 15 ans et non scolarisée est un CAP, BEP ou équivalent (29 % de la population cible) ; alors que le niveau de diplôme le plus détenu par la population du Nord reste un diplôme de l'enseignement supérieur (28 % de la population cible).

- Lutte contre le décrochage scolaire :

La lutte contre le décrochage scolaire fait l'objet d'une attention particulière au sein de l'arrondissement. Ainsi, ce sont environ 400 jeunes qui sont repérés être potentiellement en situation de décrochage, parmi lesquels un peu plus d'un tiers sont soumis à l'obligation de formation.

Un peu plus de 300 jeunes mineurs sont inscrits à la Mission Locale, parmi lesquels 22 % sont en situation de non-respect de leur obligation de formation.

• SANTÉ :

Les indicateurs de santé du territoire sont dégradés. Le taux de mortalité est supérieur de près de 2 points au taux départemental. L'état de santé des enfants est préoccupant, avec un peu plus de 28 % des enfants concernés par des troubles du langage contre 16 % pour le Nord, et 21 % des enfants sont touchés par des troubles psychomoteurs contre 13,5 % pour le Nord.

Par ailleurs, malgré des équipements médicaux dans la normalité, la densité médicale est faible et préoccupante : on compte ainsi un peu plus de 81 médecins généraux pour 100 000 habitants.

Entre 2017 et 2020, l'arrondissement a perdu près de 17 % de ses médecins généralistes. Soixante-quinze communes du territoire n'en ont d'ailleurs aucun.

La population vieillissante et la faible attractivité pour les jeunes praticiens du fait de l'enclavement du territoire accentuent le constat de désertification médicale.

En réponse, le territoire a été qualifié en janvier 2020 par l'Agence Régionale de Santé de « Zone d'Accompagnement Régional », et bénéficie à ce titre de plusieurs dispositifs visant à faciliter l'arrivée et le maintien de praticiens. Par ailleurs, avec l'appui des collectivités territoriales et de l'État, des projets de maison de santé se développent, et entendent pallier les difficultés d'accès aux soins que connaissent les habitants.

- **POLITIQUE DE LA VILLE :**

Deux communes ont des quartiers qualifiés « politique de la ville ». Il s'agit de Cambrai et de Caudry, qui comptent respectivement 4 et 1 quartiers prioritaires de la ville. Au total, environ 5 % de la population de l'arrondissement réside en QPV.

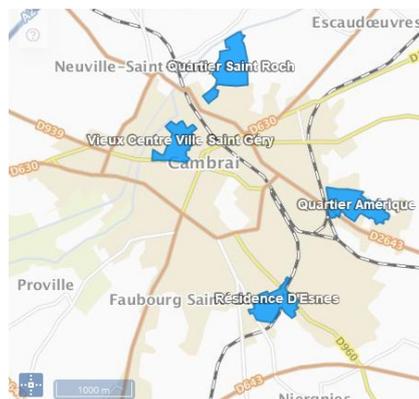
Les objectifs aujourd'hui poursuivis dans le cadre de ces deux contrats de ville sont au nombre de cinq : l'accès à la citoyenneté, la lutte contre la fracture numérique, les actions éducatives et de raccrochage scolaire, la transition écologique, et l'égalité entre les femmes et les hommes.

- QPV de la ville de Cambrai :

Il s'agit des quartiers Saint-Roch, Vieux Centre Ville Saint Géry, Amérique, et Résidence d'Esnes.

Les domaines d'action principalement financés dans le cadre du contrat de ville sont les actions relevant de l'éducation, ainsi que de l'emploi et du développement économique.

Dix adultes-relais sont par ailleurs mobilisés sur ce territoire.



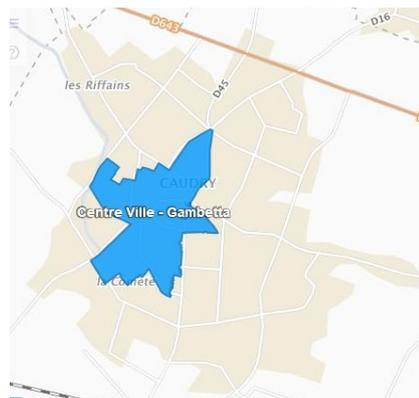
- QPV de la ville de Caudry :

Il s'agit du quartier Centre Ville-Gambetta.

Les domaines d'action principalement financés dans le cadre du contrat de ville sont les actions relevant de l'ingénierie et des programmes de réussite éducative, les

actions relatives à la citoyenneté et aux valeurs de la République, ainsi que les actions relatives à la santé et à l'accès aux soins.

Dix adultes-relais sont par ailleurs mobilisés sur ce territoire.



- **RURALITÉ** :

Au sein des villes et des villages, le maintien des commerces de proximité et plus généralement des activités, ainsi que la revitalisation des centres-bourgs constituent une préoccupation réelle ; même si le territoire ne se caractérise pas par un manque de réponses aux besoins de base des habitants.

- **ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS, AUX SERVICES PUBLICS, AU NUMÉRIQUE** :

- **Équipements et services publics** :

Les équipements collectifs ne manquent pas, et les structures, notamment de formation et d'insertion, sont performantes.

Les services publics, auparavant principalement concentrés sur la ville centre de Cambrai, se rapprochent des publics. Ainsi, dans le cadre de la mise en place du réseau « France Services », cinq structures ont été labellisées :

- L'une à Solesmes, portée par la Communauté de Communes du Pays Solesmois ;
- La deuxième à Le Cateau-Cambrésis, portée par le Conseil Départemental ;
- La troisième itinérante et intervenant sur 19 communes de l'arrondissement, portée par le Conseil Départemental ;
- La quatrième portée par la commune de Gouzeaucourt et adossée à sa future maison de santé pluriprofessionnelle ;
- La cinquième portée par la commune d'Iwuy.

Ce réseau de France Services, qui vise à faciliter l'accès des habitants à un panier de services publics de qualité, permet aux usagers d'effectuer gratuitement et en un lieu unique diverses démarches administratives, tout en étant accompagnés par des agents polyvalents. La diversité des porteurs de ces espaces (Département, EPCI, commune), et la qualité du maillage retenu illustre le dynamisme de ce dispositif, et sa pertinence.

Par ailleurs, la ville de Cambrai a été retenue pour accueillir d'ici 2023 un service « démétropolisé » de la Direction Générale des Finances Publiques.

- Numérique :

- **Réseaux :**

L'ensemble du Cambrésis est couvert par un réseau mobile 4G.

Le raccordement à la fibre optique est en cours de finalisation sur l'ensemble du territoire : plus de 81 % du Cambrésis y est ainsi raccordé.

- **Illectronisme et médiation numérique :**

Le nombre de personnes en situation d'illectronisme sur l'arrondissement est estimé à un peu plus de 24 430 ; soit un taux d'illectronisme de près de 18 %.

L'arrondissement compte 61 lieux et acteurs de la médiation numérique, permettant au public d'accéder à un équipement informatique. Une majorité de ces « tiers-lieux » et acteurs proposent également des ateliers d'acquisition de compétences numériques et un accompagnement aux démarches numériques en ligne.

Par ailleurs, 19 Conseillers numériques France Services ont été déployés sur le territoire.

- **VIE CITOYENNE :**

- Des dynamiques en faveur de la jeunesse :

- **Point d'information jeunesse :**

L'association Service Enfance Jeunesse Cambrai est labellisée par l'État et reconnue par la Région comme Point d'Information Jeunesse. Cette structure de proximité accueille tous les jeunes de 16 à 25 ans, de manière anonyme et gratuite, afin de les aider à trouver des informations sur tous les sujets qui les concernent ou les intéressent.

- **Service civique :**

L'arrondissement compte 21 structures agréées service civique. Le déploiement de ce dispositif s'appuie sur un réseau de tiers de confiance : c'est l'association Cambrésis Ressources qui exerce les activités qui s'y rapportent (information, sensibilisation, mise en réseau, accompagnement dans les démarches d'agrément).

Le service civique est l'un des leviers sur lequel s'appuie le Plan de Relance pour la jeunesse, et de nouvelles missions devraient ainsi pouvoir être agréées sur le territoire dans les années à venir.

- Une riche vie associative et sportive :

Le Cambrésis est riche de plus de 6 000 associations. Il compte deux Points d'Information à la Vie Associative (PIVA), qui sont des lieux labellisés par l'État mobilisant des compétences et des outils pour informer et orienter les publics vers les bons interlocuteurs :

- Un PIVA + porté sur Caudry par l'association Cambrésis Ressources
- Un PIVA porté par la Ville de Cambrai

- **Soutien à la vie collective et associative :**

Le territoire bénéficie de postes FONJEP, qui sont des aides à l'emploi socio-éducatif, et dont l'objectif est de faciliter la rétribution de personnels permanents employés par des mouvements de jeunesse et des associations d'éducation populaire. En 2020, ce sont 5 structures de l'arrondissement qui ont bénéficié de 5,5 postes de ce type.

Par ailleurs, les associations cambrésiennes ou appelées à intervenir sur le territoire peuvent bénéficier, chaque année, du Fonds de Développement de la Vie Associative (FDVA) pour obtenir du financement concernant la formation de leurs bénévoles, pour leur fonctionnement, ou pour porter des projets innovants.

L'arrondissement bénéficie également des dispositifs de droit commun type aide ALSH, colos apprenantes ou aide BAFA, afin de soutenir le besoin d'expérience collective, de partage, et de remobilisation des savoirs, par une contribution aux dépenses de rémunération et de fonctionnement des structures concernées.

- **Soutien à la vie sportive :**

Le Cambrésis compte un peu plus de 16 licenciés sportifs pour 100 habitants, un nombre légèrement en deçà de la moyenne départementale (19 licenciés pour 100 habitants).

Les associations sportives du territoire peuvent bénéficier d'aides particulières portant sur la création et le maintien d'emplois. Par ailleurs, les associations sportives les plus touchées par la crise sanitaire liée peuvent prétendre au fonds territorial de solidarité.

Enfin, la création d'équipement sportif est valorisée sur le territoire, comme en témoigne en 2020 la subvention accordée par l'Agence Nationale du Sport pour la création d'un plateau sportif sur la commune de Hem-Lenglet.

2.e. Culture, patrimoine, et tourisme

- **PATRIMOINE**

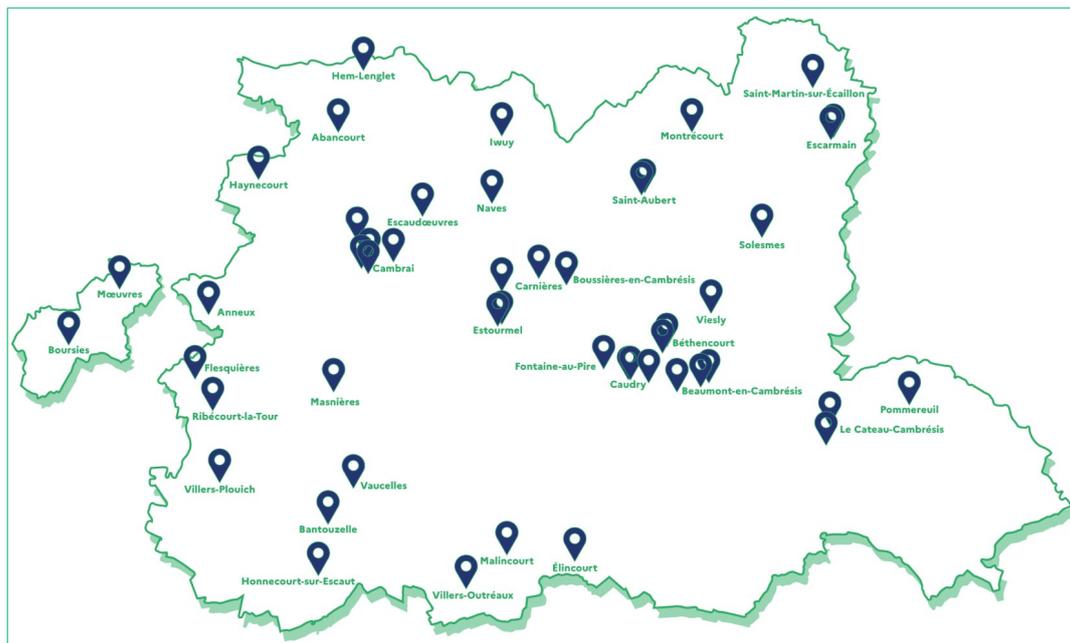
Le Cambrésis se révèle être une terre d'Histoire, au patrimoine diversifié. Riche de plusieurs siècles d'histoire, de batailles, de guerres et d'arts, ce patrimoine touche plusieurs aspects et secteurs comme le patrimoine religieux, le patrimoine militaire et fortifié, les sites et musées, ou encore un patrimoine industriel et rural très ancré sur le secteur.

De plus, depuis quelques années, le territoire se diversifie dans son offre culturelle et cherche à développer un patrimoine artistique et culturel en sensibilisant les jeunes des quartiers prioritaires et par de multiples partenariats avec l'État.

- **Un patrimoine historique très présent sur l'ensemble du territoire :**

Le territoire compte 53 monuments historiques, dont 29 sur la commune de Cambrai et 6 au Cateau-Cambrésis.

Plusieurs églises sont protégées. En effet, le Cambrésis dispose d'un **patrimoine religieux** très important entre églises médiévales, églises baroques et classiques, chapelles et autres monuments religieux. Ce patrimoine est présent sur l'ensemble du territoire, à la fois dans les petites et les grandes communes. L'État est par ailleurs propriétaire de la Cathédrale Notre-Dame de Cambrai ; qui dans le cadre du Plan de Relance « Plan cathédrale », a bénéficié d'une aide de 1,1 millions pour la restauration de ses décors et vitraux.



Le Cambrésis dispose également d'un important **patrimoine militaire et fortifié**, davantage concentré sur la commune de Cambrai.

L'importance du Cambrésis lors du Moyen-Âge s'illustre par le nombre de châteaux et de fortifications encore présents et visibles sur le territoire.

Traversé par les différentes guerres comme la guerre franco-allemande (1870-1871), la Première puis la Seconde Guerre Mondiale, l'arrondissement est encore marqué par les anciennes tours d'observation de la Première Guerre Mondiale ou par les passerelles utilisées par les Américains à la Libération, servant à remplacer les ponts détruits.

Ces guerres ont laissé sur le territoire une multitude de monuments aux morts, de monuments commémoratifs, de stèles et de cimetières militaires.

Le Cambrésis fait également état d'un **patrimoine industriel** important *via* ses nombreuses brasseries, usines, écluses et ports. Ce patrimoine est davantage visible sur les quatre principales communes que sont Cambrai, Caudry, le Cateau-Cambrésis et Solesmes.

Ainsi, 10 brasseries témoignent de l'importance de ce secteur au travers des différentes époques. D'autres savoir-faire industriels sont également visibles comme les Bêtises de Cambrai, la Verrerie de Masnières, les usines de broderie et de dentelle ou encore la sucrerie. Le passé industriel du territoire est également perceptible par les nombreux ports et écluses présents sur l'arrondissement.

Enfin, le centre du territoire est marqué par un important **patrimoine rural**.



Terre d'agriculture, le territoire du Cambrésis dispose de 17 moulins, dont le plus ancien remonte au XVème siècle, mais également d'un nombre important de fermes anciennes.

En conséquence de ses nombreuses fortifications et châteaux, le Cambrésis est pourvu de colombiers et pigeonniers au nombre de 8 encore visibles, la plupart datant du XVIIIème siècle.

Enfin, le caractère ancien du Cambrésis s'apprécie par le mégalithe érigé à l'époque néolithique ou ceux témoignant de l'ancienne voie romaine allant à Bavay.

Quant au caractère rural du territoire, il se manifeste aussi par les fontaines et puits seigneuriaux du XVIIème siècle, par les nombreux abreuvoirs construits avant la Révolution française, ou encore par les lavoirs du XIXème siècle.

- Le patrimoine culturel du Cambrésis en plein essor et labellisé :

Également riche d'un **patrimoine culturel**, le territoire s'est engagé pour permettre et garantir à tous un accès à la culture.

Les communes de Cambrai et de Caudry ont décidé de lancer et participer à différents programmes visant à placer la culture au centre des quartiers prioritaires dans le cadre de la politique de la ville.

- A Cambrai, cette volonté est présente à travers les résidences-missions dans le cadre du Contrat local d'éducation artistique (CLEA). Ce contrat en faveur des enfants, adolescents, jeunes et plus largement des habitants d'un territoire, contribue à la constitution de leur parcours d'éducation artistique et culturelle. Ces orientations sont suivies au regard de l'ambition de la CAC et de la Ville de Cambrai.

- De son côté, Caudry dispose d'une résidence artistique Rencontre Territoire (QU(ART)IER) dans le cadre de la politique de la ville, financée par l'État. L'objectif poursuivi est celui d'une politique d'éducation et de sensibilisation artistique et culturelle

prenant en compte l'ensemble des habitants des quartiers relevant de la géographie prioritaire.

Par ailleurs, depuis 1992, la commune de Cambrai est labellisée **Ville d'art et d'histoire** par le Ministère de la Culture. Elle est la première du département du Nord, qui en compte à ce jour quatre. Ce label permet à la commune d'intégrer un réseau national comptant 190 villes ou pays d'art et d'histoire. En 2016, Cambrai a renégocié sa convention avec le Ministère, permettant des ouvertures à des partenariats de projets à l'échelle de la Communauté d'Agglomération dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle (EAC) et de projets de valorisation du patrimoine fédérateurs. L'objectif est par la suite d'aboutir à une nouvelle convention portant extension de cette politique labellisée à l'échelle communautaire.

- **TOURISME**

- Tourisme industriel et culturel :

Le Cambrésis dispose de **21 musées** répartis sur l'ensemble du territoire, bien qu'une majorité de ces lieux culturels se situent à l'est de l'arrondissement.

Certains de ces musées témoignent de l'ancienne activité économique principale du territoire - la dentelle - avec des lieux comme le Musée de la Dentelle à Caudry, le Musée de la Broderie à Villers-Outréaux ou encore le Musée du Patrimoine des Mulquiniens à Avesnes-les-Aubert.

D'autres, comme le Musée des Beaux-Arts de Cambrai ou le Musée diocésain d'Art Sacré de Cambrai, sont destinés à promouvoir la vie artistique cambrésienne, par son histoire et ses artistes.

Certains sont enfin consacrés entièrement à l'œuvre d'un artiste particulier, à l'instar du Musée Matisse à le Cateau-Cambrésis.

Le territoire se dote également de **lieux culturels et touristiques** en réhabilitant ses anciens bâtiments historiques. A titre d'exemple, la réhabilitation du collège des Jésuites, monument historique, en un lieu culturel et touristique. Le Labo est aussi un lieu unique au programme innovant en France qui intègre au sein d'une unique institution quatre domaines de la politique culturelle : la culture scientifique technique et industrielle, la lecture publique, le patrimoine écrit et enfin l'interprétation de l'architecture et du patrimoine.

Ces activités touristiques cherchent à s'adapter aux nouvelles pratiques des touristes en proposant une médiation numérique de leur offre culturelle et en valorisant leurs collections à destination du public. S'adaptant aux nouvelles pratiques, le Musée de la Dentelle à Caudry participe par exemple au programme #Culturecheznous lancé par le Ministère de la Culture et compte 5 % de visiteurs internationaux (États-Unis et Brésil majoritairement). Ces touristes numériques profitent ainsi de publications sur l'Histoire de l'arrondissement, de visites virtuelles ou d'explications sur la technique de la dentelle.

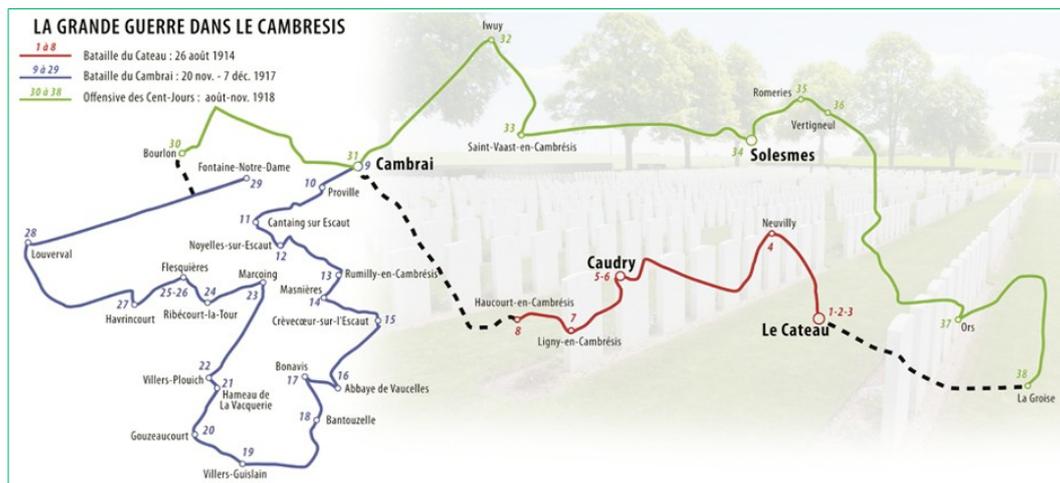
- Le Cambrésis comme territoire d'un tourisme de mémoire :

Le territoire a été dévasté par la Première Guerre Mondiale. Afin de permettre aux touristes et aux habitants de s'approprier cette histoire, existent sur l'arrondissement

plusieurs cimetières militaires, ainsi que des musées comme le Cambrai Tank 1917 exposant le tank Deborah.

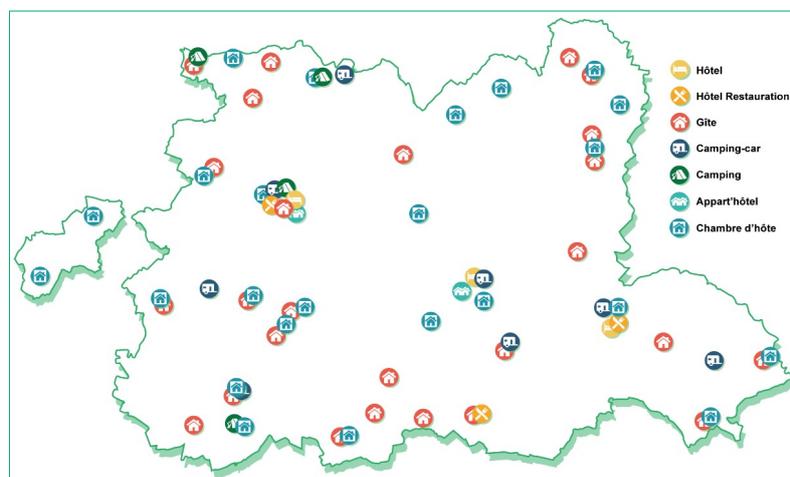
Afin de rendre plus pédagogique l'observation des lieux de combat, des parcours de randonnées balisés ont également été mis en place sur l'ensemble de l'arrondissement. Sont ainsi visibles des monuments comme le mémorial de Louverval à Doignies, la Maison Owen à Ors, ou le Monument du Caribou à Masnières en hommage aux soldats canadiens.

Ces chemins permettent ainsi aux randonneurs de s'approprier l'histoire du territoire. Sur le parcours, de nombreux blockhaus et vestiges de la guerre sont ainsi visibles ; et des supports avec photos d'époque et explications sont installés à chaque point, afin d'expliquer le lieu et l'évènement.



- Une large offre d'hébergement :

Le territoire dispose d'une multitude de logements à vocation touristique, de manière générale assez bien répartis sur le territoire : 5 hôtels répartis sur 3 communes différentes, 10 hôtels restaurants sur 3 communes, 5 appart'hôtels sur 2 communes, une résidence meublée, 32 chambres d'hôtes sur 24 communes, 37 gîtes ruraux sur 26 communes, 4 campings sur 4 communes, et 9 aires d'accueil pour camping-car sur 8 communes.



- De nombreux points de restauration :

L'offre de restauration est diverse et variée. Le territoire compte ainsi 97 restaurants sur 23 communes, dont des restaurants spécialisés dans la gastronomie régionale, ainsi que des points de restauration spécialisés dans le poisson, la gastronomie italienne, la gastronomie grecque, la gastronomie asiatique, la gastronomie portugaise, la gastronomie mexicaine, la gastronomie orientale, la gastronomie turque et la gastronomie indienne et pakistanaise. À côté, se trouvent 36 points de restauration rapide répartis sur 12 communes, 9 points de restauration pour groupes sur 8 communes, une crêperie, 32 bars et brasseries sur 14 communes, 1 table d'hôte, 4 salons de thé sur 2 communes et un bar à soupe. Enfin, 6 food-trucks sillonnent le territoire quotidiennement. S'il est possible de trouver des lieux de restauration sur l'ensemble du territoire, la plus grande majorité de l'offre se trouve sur Cambrai. S'y trouve également l'offre la plus variée.

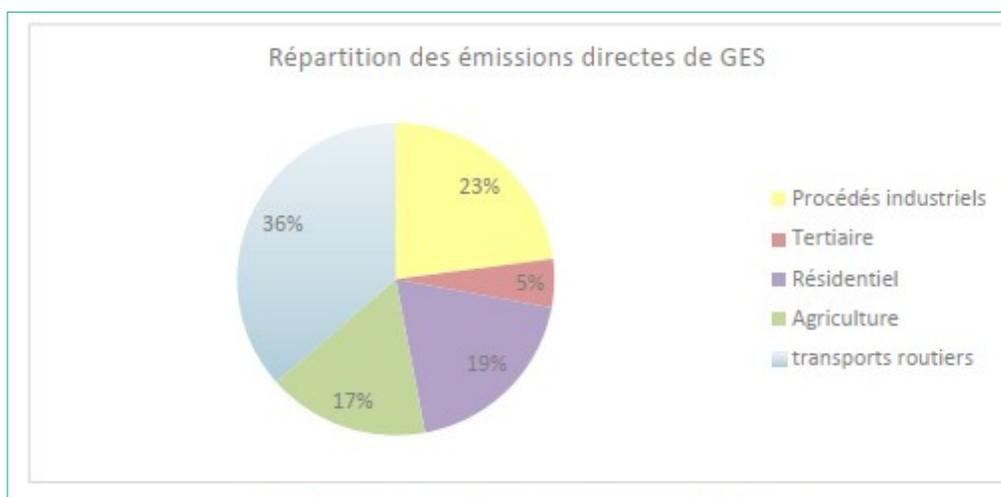
2.f. Environnement : transition écologique et énergétique, biodiversité

• BILAN ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE

- Les émissions directes de gaz à effet de serre :

Les émissions directes représentent 1,3 millions de Teq CO₂ soit environ 8,2 Teq CO₂ par habitant.

Le secteur prépondérant en termes d'émissions directes de gaz à effet de serre est celui des transports routiers (36 % des émissions). Viennent ensuite l'industrie (23 % des émissions), l'habitat (19 %), l'agriculture (17 %) et le tertiaire (5 %).



Les émissions directes liées aux autres modes de transport sont négligeables du fait de l'absence d'aéroport et de voie navigable d'ampleur sur le territoire.

Les émissions directes liées au secteur des déchets sont nulles car les déchets ne sont pas traités sur le territoire mais à l'extérieur.

Les émissions liées à l'industrie de l'énergie sont considérées nulles en l'absence d'unité de production d'énergie à base d'énergie fossile.

ÉMISSIONS DIRECTES DE GAZ A EFFET DE SERRE			
	Secteur industriel	Secteur tertiaire	Secteur résidentiel
Électricité	8 %	14 %	10,00 %
Gaz	31 %	57 %	75 %
Fioul	12 %	29 %	12 %
Charbon	49 %	0 %	0 %
GPL	0 %	0 %	3 %
PROPORTION DES ÉMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE PAR EPCI			
CAC	79 %	64 %	50 %
CA2C	20 %	29 %	40 %
CCPC	1 %	6 %	10 %

Les émissions directes liées au secteur industriel représentent 23 % des émissions du territoire. Ces émissions sont liées pour 92 % aux combustions d'énergie fossile. La forte proportion du charbon est liée à la consommation de la sucrerie, située sur la CAC, d'où son importance dans la consommation du territoire.

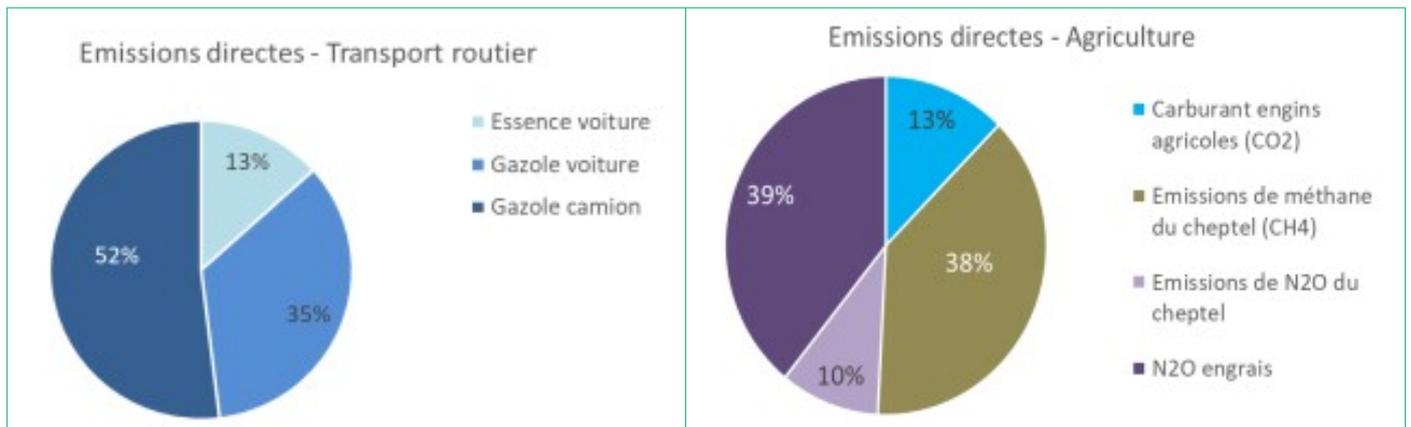
Les émissions directes liées au secteur tertiaire représentent 5 % des émissions du territoire. Ces émissions sont liées pour 86 % aux combustions d'énergie fossile.

Les émissions directes liées au secteur résidentiel représentent 19 % des émissions du territoire. Ces émissions sont liées pour 89 % aux combustions d'énergie fossile. Le bois est considéré comme non émetteur de gaz à effet de serre, car par convention le CO₂ émis à la combustion est capté par le bois en amont.

Sur les trois territoires, le gaz naturel est prédominant en ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre puisque celui-ci représente entre 71 et 78 % des émissions directes du secteur résidentiel sur les trois territoires.

Les émissions directes liées aux transports représentent 19 % des émissions. Ces émissions sont liées pour presque 100 % au transport routier. Les émissions directes liées aux autres transports sur le territoire sont négligeables, elles correspondent aux déplacements en transport en commun et représentent moins de 0,08 % des émissions directes liées au transport. Cela s'explique par le faible développement des transports en commun sur le territoire et la faiblesse de leurs émissions en gaz à effet de serre au kilomètre parcouru. De plus, les autres modes de transport comme la marche et le vélo ne sont pas émetteurs de gaz à effet de serre direct.

Les émissions directes liées à l'agriculture représentent 17 % des émissions du territoire. Les émissions de N₂O sont liées pour 39 % aux engrais lors de leur épandage dans les champs et les émissions de méthane pour 38 % pour le cheptel bovin.

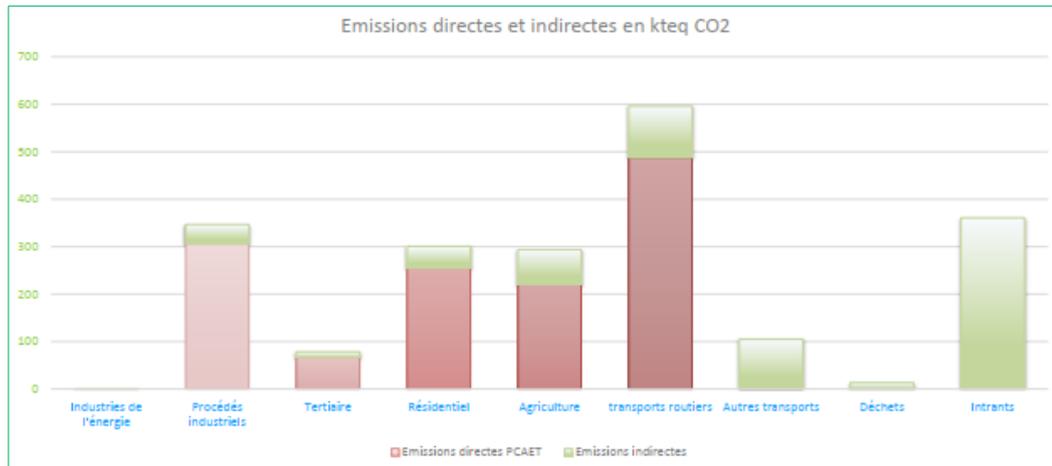


- Les émissions indirectes :

Les émissions indirectes comprennent les émissions qui sont générées par l'activité des habitants, donc qui ne sont pas émises sur le territoire, mais sont produites pour l'approvisionnement en nourriture ou les loisirs de ses habitants.

	Émissions directes ktec CO ₂	Émissions indirectes ktec CO ₂	Émissions totales ktec CO ₂
Industrie de l'énergie	0	1	1
Procédés industriels	307	40	347
Tertiaire	67	12	78
Résidentiel	255	45	301
Agriculture	221	72	294
Transports routiers	487	108	596
Autres transports	0	104	105
Déchets	0	13	13
Intrants	0	361	361
Total	1338	755	2094
Répartition	64 %	36 %	

- Graphique portant sur la répartition des émissions directes et indirectes du Cambrésis :



- Les polluants atmosphériques présents sur le territoire :

Le principal émetteur de particules fines **PM10** sur le territoire est l'agriculture avec 45 % des émissions. 21 % des émissions sont émises par le secteur résidentiel, notamment par l'importance au chauffage au bois traditionnel. Le taux de foyers ouverts sur ce type de chauffage se situant aux environs de 2 %. Le chauffage au bois joue également un rôle dans l'émission de particules fines **PM2.5**, soit 34 % pour le secteur résidentiel. À côté, l'agriculture, l'industrie et le transport représentent chacun entre 20 et 25 % des émissions.

Les émissions d'oxyde d'azote (**NOx**) sont composés à 55 % par le transport routier contre 45 % au niveau régional. Les émissions industrielles représentent quant à elles un quart des émissions d'oxyde d'azote.

Les émissions de soufre (**SO2**) sont presque entièrement liées au secteur industriel.

Les émissions d'ammoniac (**NH3**) dépendent presque uniquement du secteur agricole. Il s'agit d'émissions d'azote lié à l'épandage des engrais azotés.

Enfin, les émissions de composés volatiles (**COVNM**) sont essentiellement associées au résidentiel et au transport routier.

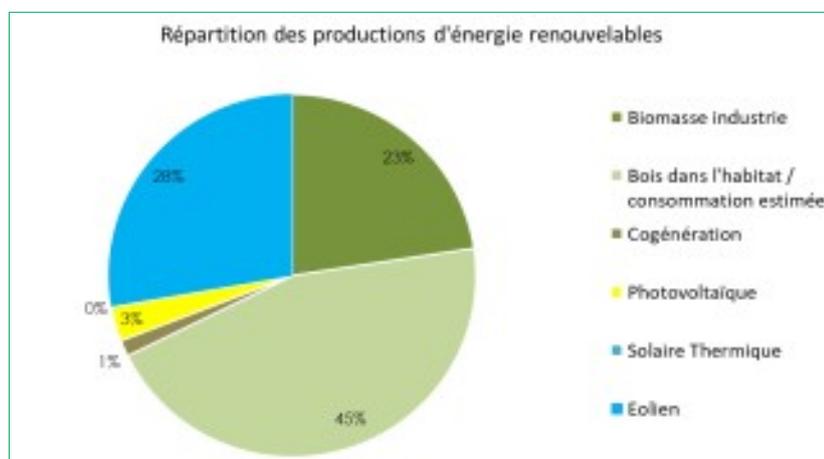
	ÉMISSIONS DIRECTES (en tonnes)					
	PM10	NOx	COVNM	PM2.5	SO2	NH3
Résidentiel	214	203	864	209	79	24
Tertiaire	4	87	108	3	20	0
Transport routier	180	1739	160	130	3	17
Autres transports	11	36	6	5	1	0
Agriculture	462	273	65	149	18	1896
Déchets	0	0	0	0	0	0
Industrie hors branche énergie	168	815	828	111	1485	0
Industrie branche énergie	0	0	80	0	0	0
Total	1039	3154	2111	608	1606	1937

• PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE L'ENERGIE

Le Cambrésis possède une couverture électrique importante avec des réseaux variés. Ils s'ouvrent de plus en plus à l'intégration possible des productions d'énergie décentralisées, d'énergies renouvelables et de récupération ; notamment le réseau électrique avec la production éolienne, photovoltaïque, mais également la méthanisation ou la valorisation des déchets.

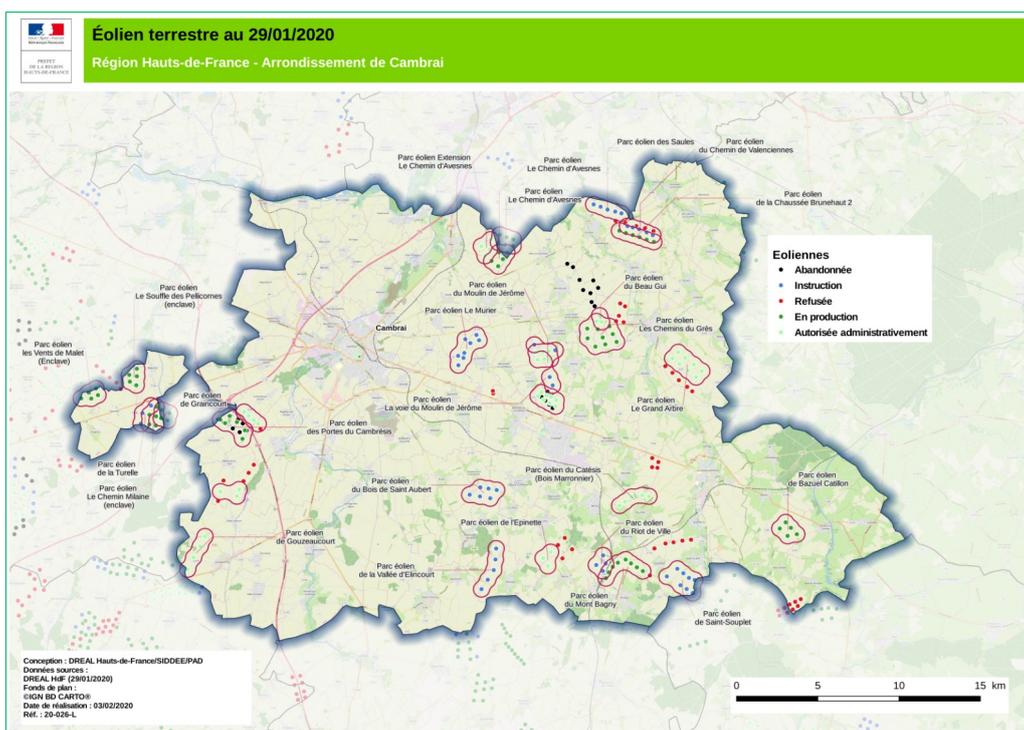
Il n'existe aucune installation de production d'énergie fossile ou nucléaire sur le territoire. Les énergies de gaz à effet de serre sont donc liées aux productions d'énergie renouvelables, majoritairement composée d'éoliennes et de centrales photovoltaïques.

Sur l'arrondissement, 45 % de la production d'énergie renouvelable est ainsi assurée par le chauffage au bois traditionnel des particuliers. Si 28 % de la production provient des éoliennes, cette part a vocation à augmenter du fait des projets accordés. Enfin, 23 % de la production d'énergie renouvelable est assurée par la laiterie Candia.



- Une forte présence de l'éolien terrestre :

Le Cambrésis dispose au 29 janvier 2020 de 8 parcs éoliens en fonctionnement sur le territoire, dont trois sur l'enclave : le parc éolien du Seuil du Cambrésis (7 éoliennes), le parc éolien des Portes du Cambrésis (6 éoliennes), le parc éolien du Mont Bagny (8 éoliennes), le parc éolien des Chemins du grès (9 éoliennes), le parc éolien de la Chaussée de Brunehaut (6 éoliennes), le parc éolien les Vents de Malet (5 éoliennes), le parc éolien les Souffles des Pallicornes (5 éoliennes), le parc éolien du Chemin militaire (5 éoliennes).



Au total, 51 éoliennes permettent la production d'énergie renouvelable. D'autres projets, notamment dans le Caudrésis, le Catésis et le sud du Cambrésis, sont en cours d'instruction ou en construction afin de permettre d'augmenter la production d'énergie éolienne sur l'arrondissement.

Ainsi, alors que la filière éolienne ne s'est pas développée de façon très importante dans le Nord, en comparaison au développement de l'éolien en Hauts-de-France qui est l'un des territoires métropolitains les plus engagés en la matière, l'arrondissement de Cambrai fait figure d'exception et de modèle. Le territoire accueillait ainsi, fin février 2020, plus de 70 % des demandes d'implantation pour le département.

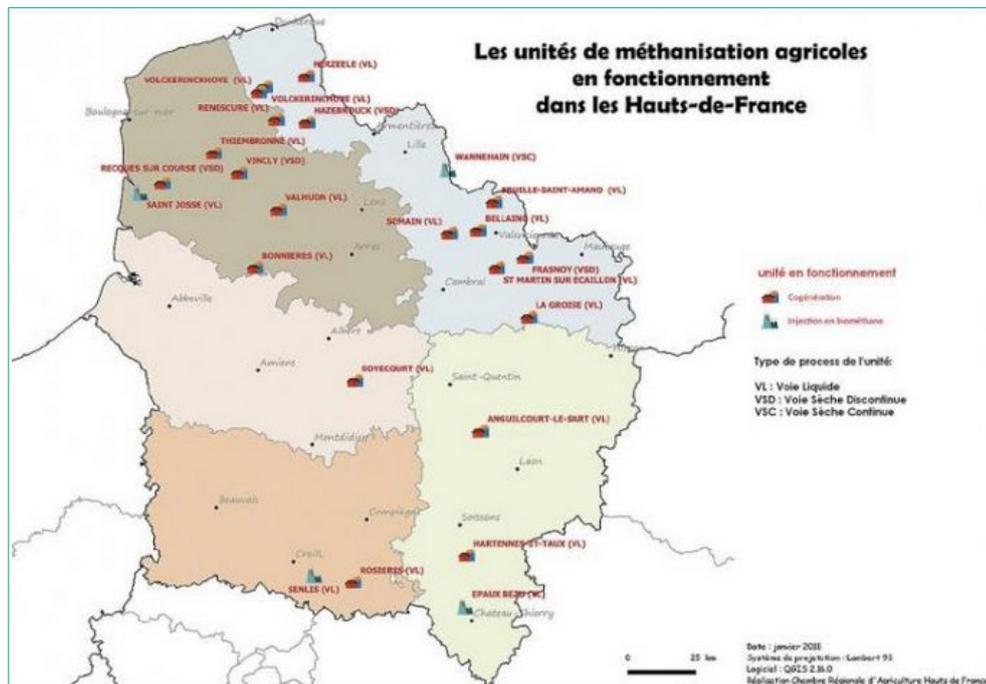
- Le développement du photovoltaïque :

En 2017, 237 m² d'installations solaires thermiques étaient recensées.

L'énergie solaire ne représente qu'une part infime de la production énergétique des Hauts-de-France. La région abrite pourtant l'un des projets photovoltaïques les plus ambitieux du territoire national, celui de la réhabilitation d'une ancienne base OTAN, située sur deux communes de l'arrondissement : Niergnies et Séravillers-Forenvil. Le Cambrésis est ainsi porteur du projet photovoltaïque le plus ambitieux du territoire national ; projet dont l'objectif est de produire l'équivalent de la consommation électrique de plus de 27 000 foyers. Ce projet est piloté par Sun'R Power, un acteur français indépendant du photovoltaïque qui développe des installations d'énergie solaire sur des friches, bâtiments industriels, sites dégradés ou bâtiments agricoles, avec pour ambition de ne jamais contribuer à l'artificialisation des terres cultivables.

- Les projets de méthanisation et biogaz :

Les Hauts-de-France font figure d'exemple concernant les installations de méthanisation et de biogaz, et en compte à ce jour 81 (tous types confondus : à la ferme, industrielle...).



Le département du Nord en compte 28. Le territoire cambrésien s'illustre par la présence de deux unités, sur La Groise et Saint-Martin-sur-Ecaillon.

Par ailleurs, deux nouveaux projets sont en cours de montage sur l'arrondissement, à Catillon-sur-Sambre et Haussy.

Deux consultations publiques ont également eu lieu en 2021 pour l'installation d'une unité de méthanisation sur les communes de Solesmes et Masnières.

- La volonté de réduire la consommation d'énergie dans les bâtiments publics :

Dans le cadre du Plan Climat, le Cambrésis s'est engagé dans deux actions majeures :

- D'une part, le lancement du projet « Caméras thermiques et accompagnement des collectivités dans les économies d'énergie de leur patrimoine bâti » ;

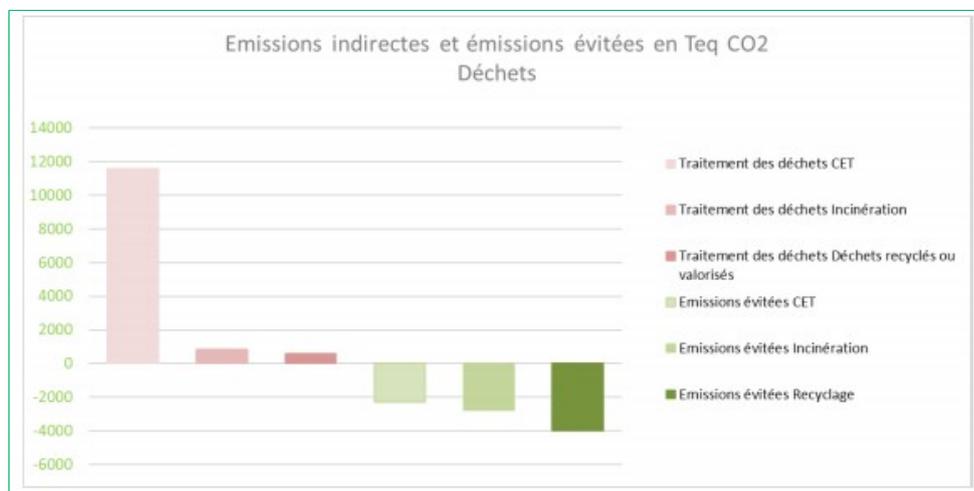
- D'autre part, un programme d'actions visant à réduire les déperditions d'énergie et d'économiser l'énergie sur les bâtiments publics par la réalisation d'un groupement de commande pour la réalisation des audits énergétiques. Cette consommation d'énergie passe également par un projet d'optimisation de l'éclairage public.

• GESTION DES DÉCHETS

Le territoire ne possède pas d'incinérateur d'ordures ménagères. De ce fait, les émissions directes de gaz à effet de serre liées au traitement des déchets sont nulles. En termes

d'émissions indirectes, 89 % sont liées à l'enfouissement des ordures ménagères, 7 % sont liées à l'incinération des déchets et seulement 4 % sont liées au recyclage.

Les émissions évitées proviennent essentiellement des déchets recyclés et / ou valorisés : compostage, valorisation thermique lors de l'incinération, cogénération lors de l'enfouissement. Elles mettent en valeur les économies de ressources réalisées grâce au recyclage ou à la production d'énergie renouvelable.

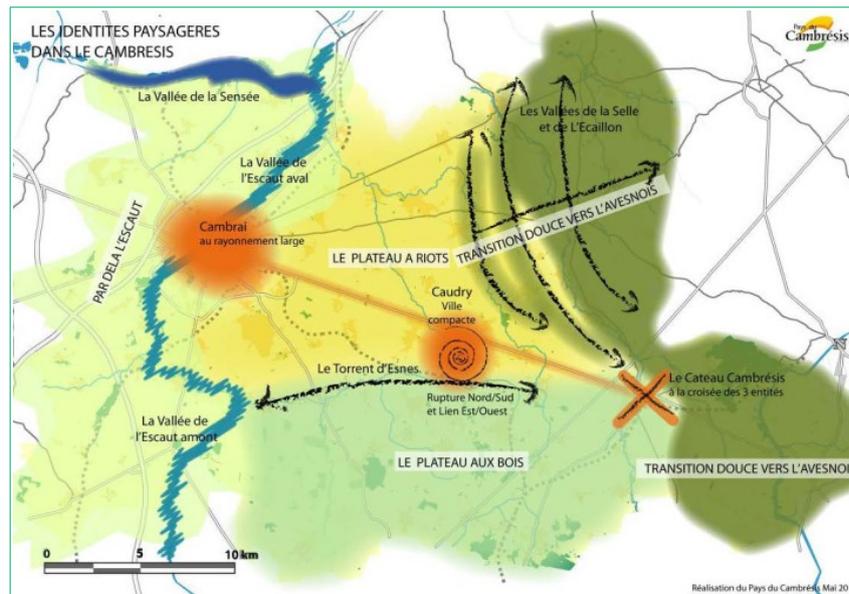


• **BIODIVERSITE**

Le territoire se caractérise par une quasi-absence de vallées et de boisements, sauf le Bois de Bourlon. Il est ainsi la partie la moins boisée du département. De plus, le territoire est traversé par de nombreuses routes, autoroutes ainsi que par le Canal du Nord, et prochainement le Canal Seine-Nord Europe, ce qui entraîne des coupures difficilement franchissables pour la faune. Néanmoins, quelques espèces animales ont réussi à s'adapter à ces conditions très dures. Par exemple, les busards, une espèce de rapaces, qui occupaient les milieux naturels comme les landes ou les marais et qui avaient quasiment disparu, ont su en quelques décennies s'adapter à l'écosystème du Cambrésis. En effet, les talus, haies et accotements constituent des refuges non négligeables pour la faune et la flore.

En terme d'identité paysagère, le cœur du territoire se caractérise par deux plateaux :

- Le plateau à riots est un paysage ouvert, marqué par de petites vallées affluentes de l'Escaut : l'Erclin et la Selle. Ces creux, appelés riots, accueillent des villages difficilement perceptibles car mêlés à la végétation des bords de cours d'eau.
- Le plateau aux bois, au sud, se caractérise par la présence de petits bois. Ils se mêlent à l'est aux paysages de bocage, créant une transition douce vers l'Avesnois. Le paysage naturel présente une diversité et une qualité des structures végétales : prairies pâturées, saules, têtards le long des rivières...



- L'importance des milieux naturels du Cambrésis :

Le Cambrésis compte 18 Zones Naturelles d'Intérêts Écologique, Faunistiques et Floristiques (14 698 hectares de ZNIEFF), un site inscrit (573 hectares) et une Réserve Naturelle Régionale (284 hectares).

Le territoire dispose de **zones humides** de grand intérêt en raison de son faible relief et de la nature géologique du sous-sol. Ces milieux sont favorables à la diversité biologique et hébergent une flore et une faune très spécialisées. Ces espaces sont donc indispensables à la sauvegarde des espèces migratrices.

De plus, ces milieux sont essentiels à la gestion qualitative et quantitative de l'eau. En période de crues, ils stockent d'importants volumes d'eau, ce qui limite les inondations en aval. Ils permettent également une dépollution naturelle de l'eau, la végétalisation faisant office de filtre biologique.

Les **boisements** sont essentiellement des feuillus (chêne, hêtre, érable, frêne...) et abritent une grande diversité de végétaux dont des espèces peu communes, voire rares. Ils jouent un rôle important dans la protection des sols contre les risques d'érosion.

- La trame verte et bleue :

Cette trame constitue un ensemble d'espaces naturels et agricoles plus ou moins connectés entre eux et permettant la diffusion d'espèces animales et végétales pour favoriser la biodiversité. Cette trame inclut des corridors écologiques qui présentent des fonctionnalités plus ou moins affirmées qui nécessitent soit une reconstitution soit une préservation.

Le schéma régional trame verte et bleue a identifié des cœurs de nature. Il s'agit d'espaces de biodiversité présentant des habitats, biotopes et espèces animales et végétales exceptionnels du point de vue des caractéristiques écologiques ou de la diversité biologique. Ils abritent des écosystèmes originaux en plus ou moins bon état. Ils bénéficient en outre d'inventaires permettant d'identifier précisément les habitats et les

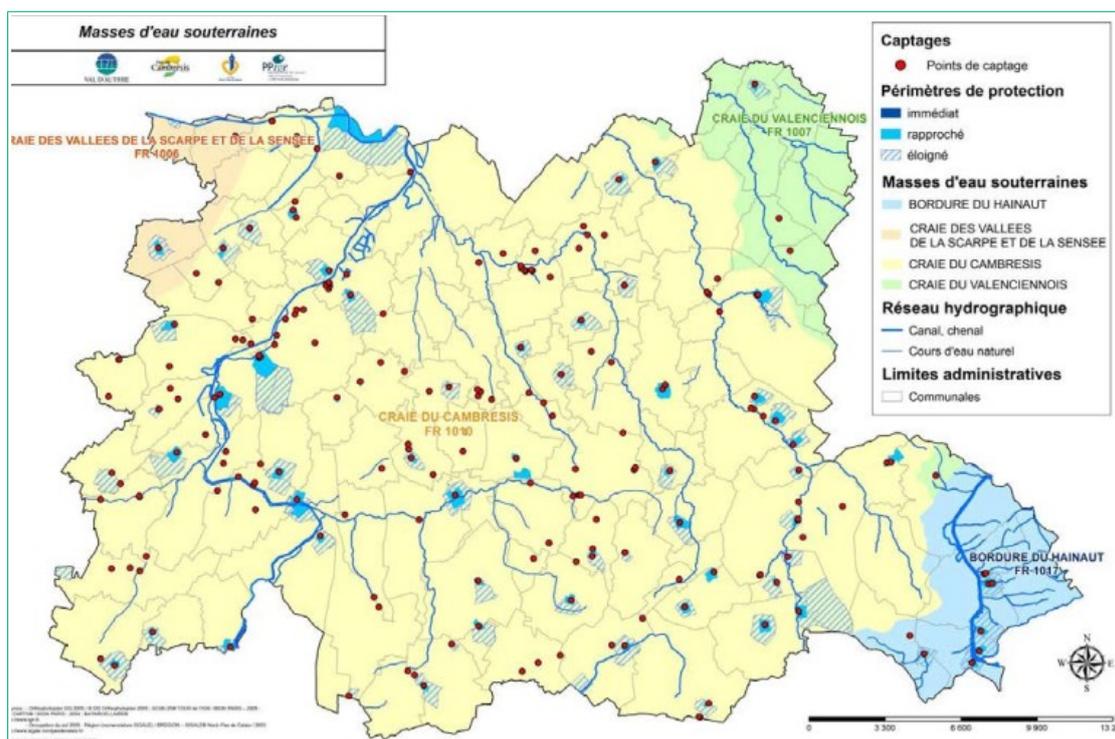
espèces à forte valeur patrimoniale et présentent donc un intérêt majeur de préservation. Leurs caractéristiques biologiques et écologiques sont intéressantes, en particulier pour la faune et la flore menacées. Les corridors écologiques, qui regroupent les voies de déplacements et axes de migration, sont composés sur le territoire essentiellement d'espaces naturels et agricoles.

• LA GESTION DES RESSOURCES HYDRAULIQUES

Le territoire se situe à 80 % sur l'aquifère de la craie du Cambrésis. Elle est définie par un régime de nappe libre. La craie étant recouverte par des limons perméables, l'Escaut compte peu d'affluents, la pluie s'infiltrant directement vers l'aquifère. Cette forte perméabilité du substrat crayeux induit une forte vulnérabilité de la nappe aux pollutions. Les cours d'eau principaux drainent la nappe.

La plus grande partie des prélèvements de la ressource en eau est d'origine souterraine, seuls certains cours d'eau sont exploités pour l'agriculture ou l'industrie.

Sur 211 captages recensés sur le territoire, 156 sont actifs. Parmi eux, la majeure partie de l'utilisation de la ressource est destinée à la consommation humaine (79 captages actifs). 42 captages actifs sont destinés à l'usage agricole sur l'ouest et le centre du territoire et 35 captages actifs pour l'usage industriel sur les communes de Cambrai, Caudry et Escaudoevres.



La ressource en eau souterraine a longtemps été considérée comme suffisante sur le territoire. Toutefois, les nappes tendent à s'abaisser suite à la multiplication des puits privés desservant des particuliers et des exploitations agricoles qui contribuent à aggraver la pénurie en eau. Le territoire au sud est ainsi considéré comme sensible à la sécheresse.

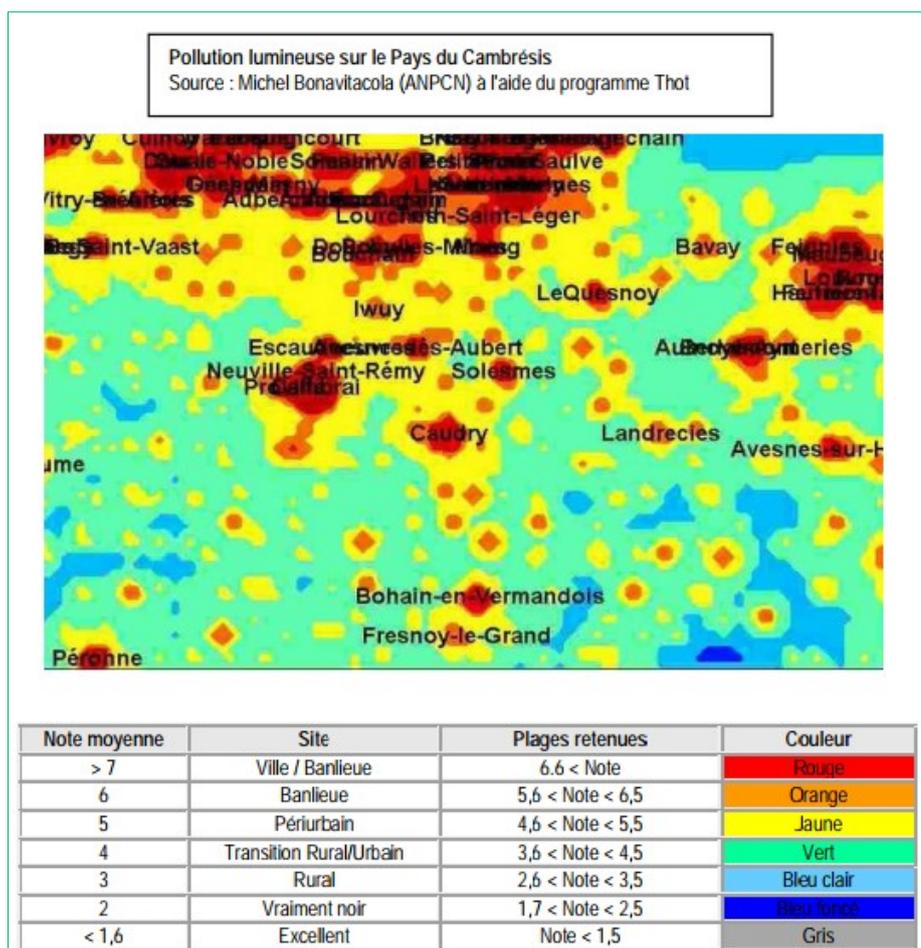
De plus, la forte perméabilité du substrat crayeux induit une forte vulnérabilité de la nappe aux pollutions, ce qui engendre des baisses de qualité de l'eau à destination de la consommation humaine. La qualité des eaux de surfaces n'est ainsi pas jugée satisfaisante. En 2007, elle a été qualifiée de « passable » à « très mauvaise », à l'exception de la Sensée qui présente une « bonne » qualité de l'eau.

Afin d'améliorer la qualité des eaux de surface, le Cambrésis se mobilise pour la gestion des eaux usées et des eaux pluviales. Le territoire compte ainsi 20 stations d'épurations urbaines et 2 stations extérieures qui recueillent les effluents de certaines communes.

• **UN RISQUE : LA POLLUTION LUMINEUSE**

Le Cambrésis est soumis à des pollutions lumineuses qui constituent une présence nocturne anormale ou gênante de la lumière et les conséquences de l'éclairage artificiel nocturne sur la faune, la flore, la fonge, les écosystèmes ainsi que les effets suspectés ou avérés sur la santé humaine. Cette pollution lumineuse est due aux éclairages urbains, aux enseignes publicitaires, aux vitrines de magasins et aux bureaux allumés en permanence, et ce dans les centres urbains et les villages.

Cette lumière artificielle la nuit entraîne une désorientation temporelle pour la faune et la flore et modifie les comportements chez les espèces animales tels que la reproduction, la migration, le sommeil et la façon de s'alimenter. Cette pollution lumineuse est liée à l'intensification de l'urbanisation.



3. Contractualisations, documents de planification, programmes et dispositifs présents sur le territoire

3.a. Dispositifs et contractualisations passés

Au cours des précédentes années, le Cambrésis a fait l'objet de différentes mesures d'accompagnement, dont les plus emblématiques sont les suivantes :

- **Le Contrat de Redynamisation de Site de Défense (CRSD) :**

La fermeture de la base aérienne 103, décidée en 2008 dans le cadre du plan de restructuration des implantations de la Défense, a fait l'objet de plusieurs mesures d'accompagnement destinées à redynamiser les territoires concernés (Cambrésis et Est-Arrageois). Conclu pour une durée initiale de trois ans, ce CRSD comprenait 13 actions ayant pour objectif de générer un nombre d'emplois et un volume d'activité comparables aux apports passés de la BA103, afin de limiter les impacts économiques et sociaux de sa fermeture. Signé en 2011, il a fait l'objet de trois avenants. Il est clos depuis le 8 février 2016. Au total, ce sont plus de 34 millions d'euros qui ont été injectés par l'État et ses partenaires dans ce cadre ; auxquels se sont ajoutés 4,9 millions d'euros via le Fonds National pour les Restructurations Défense.

Par ailleurs, se sont ajoutés au CRSD quatre dispositifs de soutien : la Zone de Restructuration de défense (ZRD), le Fonds de Restructurations de Défense (FRED), le Fonds de Soutien aux Communes Touchées (FSCT) et le Fonds National de Revitalisation des Territoires (FNRT).

- **Le Contrat de Ruralité porté par la CAC :**

Le 27 mars 2017, la CAC et l'État ont signé pour une durée de trois ans un contrat de ruralité portant sur six thématiques prioritaires : la mobilité, l'attractivité, l'accès aux services, la revitalisation des bourg-centres, la cohésion sociale et la transition écologique et énergétique. Au total, ce sont 1 849 409,80 € de subventions qui ont été allouées pour 20 projets.

- **Le programme Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale (LEADER) porté par le Pays du Cambrésis :**

Au cœur de la politique agricole commune, LEADER est un programme de financements européens dont la vocation est de soutenir le développement local mené par des acteurs locaux en milieu rural.

Sur deux périodes (2007-2013 puis 2014-2020), le Pays du Cambrésis a été retenu territoire LEADER et a ainsi bénéficié d'enveloppements financiers du FEADER pour financer les projets de développement rural du territoire (inélégibilité de la commune de Cambrai ; et éligibilité partielle des communes de Caudry et de Le Cateau-Cambrésis).

3.b. Documents et outils de planification

• **OUTILS PORTÉS PAR LES COLLECTIVITÉS ET INTERCOMMUNALITÉS**

En termes d'urbanisme, les communes de l'arrondissement sont majoritairement dotées d'un document d'urbanisme approuvé, qu'il s'agisse du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) qui regroupe l'ensemble des communes de la CCPS, ou de Plans

Locaux d'Urbanismes et de Cartes Communales. 35 communes ne sont pas dotées d'un document d'urbanisme et appliquent le Règlement National d'Urbanisme. Parmi ces communes, 7 sont engagées dans des démarches d'élaboration d'un PLU ou d'une carte communale.

Les villes de Cambrai et Caudry sont toutes deux signataires, pour les quartiers politique de la ville qui les concernent et aux côtés de leur intercommunalité, de **contrats de ville**. Signés en 2015, ces contrats assortissent, chacun pour leur périmètre d'application, caractéristiques territoriales et axes stratégiques d'intervention en faveur des QPV. Les engagements et contributions des partenaires y sont présentés. Ainsi, au titre de ces contrats et pour les territoires concernés, des crédits spécifiques de la politique de la ville sont mobilisés par l'État et s'ajoutent aux politiques de droit commun également mobilisables.

Par ailleurs, au titre de 2021 et consécutivement à la crise sanitaire et son impact particulièrement fort sur les habitants des quartiers prioritaires, l'État a renforcé son action vers les QPV. Elle se structure autour de cinq grandes thématiques : la santé, l'emploi, l'égalité femmes/hommes et la lutte contre les discriminations, la présence humaine dans les quartiers, et la formation autour des valeurs de la République et de la Laïcité ; qui sont pour certaines, comme la santé ou l'emploi, des thématiques prioritaires dans les quartiers du Cambrésis.

En termes d'habitat, l'ensemble du Cambrésis est couvert par des programmes liés à l'habitat. Les deux communautés d'agglomération se sont dotées d'un **Programme Local de l'Habitat** et apportent ainsi une attention particulière à l'ensemble de la politique locale de l'habitat (parc public et privé, gestion du parc existant et des constructions nouvelles, mixité sociale, renouvellement urbain), courant sur la période 2018-2023 pour la CAC, et 2016-2022 pour la CA2C. La CCPS s'est dotée d'un Programme d'Orientations et d'Actions Habitat pour la période 2017-2022.

Par ailleurs, le dispositif du permis à louer sera effectif et opérationnel sur le territoire de la CA2C à compter du 1^{er} janvier 2022.

• **OUTILS PORTÉS PAR LE PAYS DU CAMBRÉSIS**

Le Syndicat Mixte du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays du Cambrésis constitue un niveau privilégié de concertation et de partenariat entre l'ensemble des acteurs locaux œuvrant au développement du territoire. En ce sens, il est porteur d'outils de planification territoriale, tels que :

- **Le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT)** : Ce document stratégique d'aménagement du territoire, d'urbanisme et de planification a été approuvé le 23 novembre 2012. Il organise et oriente le développement du territoire dans le respect des objectifs de développement durable. La prescription complète du schéma a été actée le 24 juillet 2018 : le SCoT est ainsi aujourd'hui en phase de révision.

- **Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)** : Ce programme d'actions vise à adapter le territoire aux changements climatiques et à lutter contre les dérèglements de l'écosystème. L'initiative, lancée en septembre 2017, poursuit sa démarche d'élaboration en vue de son approbation.

- **Le Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV)** : Un TEPCV est un territoire d'excellence de la transition énergétique et écologique. Lauréat de ce programme, le Pays du Cambrésis a signé avec l'État le 22 juillet 2015 la convention correspondante, qui lui permet de porter et soutenir des projets de territoire découlant du Plan Climat Territorial (audits et travaux sur les bâtiments publics, développement du photovoltaïque, optimisation de l'éclairage public, diagnostics énergétiques des exploitations agricoles...).

- **Le Programme d'Intérêt Général « Habiter Mieux »** : Le PIG « Habiter Mieux » est la déclinaison locale du programme national « Habiter Mieux » lancé par l'État. En partenariat avec l'ANAH et le Département du Nord, le Pays du Cambrésis met en œuvre ce programme pour aider les ménages, en situation de forte précarité énergétique, à améliorer leur logement, leur qualité de vie et leur pouvoir d'achat, et améliorer le parc privé ancien de l'ensemble du territoire.

- **La Trame Verte et Bleue (TVB)** : Poursuivant un objectif de préservation de la biodiversité et des espaces naturels, la TVB est un outil d'aménagement visant à maintenir ou reconstituer un réseau d'échange cohérent pour assurer le cycle de vie des espèces animales et végétales. Cette dynamique collective, lancée en 2009, encadre le développement du territoire afin de lui éviter des pertes en termes de paysages, de cadres de vie et d'harmonie « ville-campagne ».

3.c. Projets territoriaux des EPCI

• LE PROJET DE TERRITOIRE DE LA CAC

Le pacte de territoire « CAC 2030 » s'organise autour de cinq orientations stratégiques :

- Une communauté qui investit dans l'avenir : attractivité économique, mix énergétique, pôle universitaire, optimisation des ressources foncières ;
- Une communauté créatrice d'emplois : nouvelles filières d'activités porteuses de plus-value, savoirs-faire d'excellence, développement et qualification des capacités d'accueil d'entreprises ;
- Une communauté belle et attrayante : richesses du territoire, qualité du cadre de vie rural ;
- Une communauté solidaire avec ses habitants et communes : offre de logements attractive et adaptée, proximité et lien social, démocratisation culturelle, réalisation des projets communaux et associatifs ;
- Une communauté proche et sûre : attractivité du cœur d'agglomération, renforcement des liens entre le cœur d'agglomération, sa périphérie, et l'environnement rural, accessibilité, sécurité et tranquillité.

• LE PROJET DE CONTRAT DE RURALITÉ DE LA CA2C

Fin février 2021, la CA2C a présenté le contrat de ruralité qu'elle souhaiterait mettre en œuvre sur son territoire pour promouvoir une ruralité dynamique, innovante et solidaire. L'EPCI a dégagé trois enjeux majeurs pour son territoire : plus de solidarité, plus d'attractivité, et plus de durabilité. Les enjeux liés au vieillissement de la population, au vivre ensemble, à l'accès aux soins, à l'accessibilité des services, à la revitalisation des

centre-bourgs, à la formation et l'apprentissage, à la mobilité, à la maîtrise de la consommation énergétique ou à la protection de la biodiversité apparaissent ainsi clairement comme les orientations phares poursuivies par l'intercommunalité.

- **LES DYNAMIQUES TERRITORIALES INITIÉES PAR LA CCPS**

La CCPS a doté son développement numérique d'une feuille de route numérique couvrant la période 2020-2026. Trois axes prioritaires ont été mis en exergue : la e-économie par le développement de l'innovation via un tiers lieu numérique ; la e-administration par la mutualisation des services et l'accroissement des outils numériques ; la e-inclusion par la médiation numérique notamment en faveur des publics les plus fragilisés.

VOLET 1

ATTRACTIVITÉ ET ÉQUILIBRE DU TERRITOIRE

1. Conforter la stratégie d'excellence économique

- 1.1 Accompagner, soutenir et faire rayonner les grands projets
- 1.2 Renforcer l'accessibilité
- 1.3 Poursuivre le soutien à l'implantation et l'innovation économique
- 1.4 Articuler l'accompagnement du développement économique et l'attractivité du territoire autour de l'EPIC
- 1.5 Consolider les lieux de formations
- 1.6 Mailler le territoire en lieux d'accueil 2.0

2. Promouvoir un aménagement vertueux

- 2.1 Maintenir les grands équilibres
- 2.2 Opérationnaliser le Pacte Vert
- 2.3 Tendre vers une meilleure efficacité énergétique
- 2.4 Lutter contre l'artificialisation des sols

3. Développer de nouvelles mobilités et interconnexions durables

- 3.1 Mailler le territoire en pistes cyclables et chemins de randonnées à vocation locale et touristique
- 3.2 Créer les services et l'environnement propice aux changements d'usage

4. Soutenir la montée en puissance de la destination Cambrésis

- 4.1 Affirmer les spécificités du territoire et développer les thématiques qui le singularisent
- 4.2 Conforter et renforcer l'offre existante
- 4.3 Développer une politique des patrimoines renouvelée et ambitieuse

VOLET 2

SOLIDARITÉ, COHÉSION ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

1. Veiller à l'équilibre, à la modernisation et au déploiement de la répartition des services

- 1.1 Resserrer les liens sociaux en offrant un maillage de services marchands et non-marchands de qualité
- 1.2 Aménager et équilibrer

2. Faire du rayonnement culturel un facteur de cohésion

- 2.1 Développer la collaboration territoriale
- 2.2 S'appuyer sur les services culturels pour développer des projets innovants
- 2.3 Lutter contre les formes d'inégalités d'accès à la culture, spatiales ou sociales
- 2.4 Poursuivre l'action en faveur de l'éducation artistique et culturelle
- 2.5 Conforter et développer les formations
- 2.6 Soutenir le monde amateur

3. Favoriser le droit à la formation tout au long de la vie, l'accès à l'emploi et l'innovation en matière d'ESS et structures d'insertion relais

- 3.1 Favoriser l'accès et l'accompagnement vers l'emploi
- 3.2 Développer l'ESS et les structures d'insertion

4. Encourager le mieux vivre ensemble

- 4.1 Renforcer les politiques habitat et logement
- 4.2 Favoriser l'accompagnement de l'enfance, de la jeunesse et des familles
- 4.3 S'appuyer sur les stratégies nationales et départementales
- 4.4 Renforcer la sécurité des personnes et des biens

5. Faire de la réussite scolaire une force d'avenir

6. Développer une offre de soins équilibrée

7. Agir en faveur de la protection des habitats, écosystèmes et agrosystèmes

- 7.1 Abaisser la vulnérabilité du territoire face aux inondations, à l'érosion des sols et coulée de boue
- 7.2 Préserver la ressource en eau
- 7.3 Établir une feuille de route de transition écologique visant une économie circulaire territoriale et une nouvelle gestion des déchets
- 7.4 Favoriser et soutenir le développement de l'agriculture locale et durable
- 7.5 Développer les énergies durables et renouvelables

8. Contribuer à un numérique plus accessible pour tous, plus solidaire, durable et sécurisé

- 8.1 Soutenir l'ensemble des acteurs et actions qui favorisent et accompagnent aux usages du numérique
- 8.2 Accompagner les citoyens aux usages numériques et lutter contre l'illectronisme en renforçant le rôle des tiers lieux numériques
- 8.3 Soutenir le maillage des professionnels via la télémédecine, la téléconsultation, télésurveillance

ANNEXE 3 – PACTE DE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CAMBRAI

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
D É P A R T E M E N T D E N O R D

Envoyé en préfecture le 17/12/2021
Reçu en préfecture le 17/12/2021
Affiché le 17/12/2021
ID : 059-200068500-20211217-D2021_12_03-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt et un, le dix décembre, le conseil communautaire s'est réuni à Cambrai (Nord), salle du Marché Couvert, sur la convocation qui lui a été adressée le quatre décembre deux mil vingt et un, en application des dispositions de l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales sous la présidence de M. François-Xavier VILLAIN.

Nombre de délégués communautaires en exercice	92
Nombre de délégués communautaires présents	71
Nombre de votes	83

Nombre de conseillers communautaires titulaires présents : 61

ABANCOURT : Mme Françoise LAINE - **BANTIGNY** : M. Yves MARECAILLE - **BLECOURT** : M. Jean-Paul BASSELET - **BOURSIES** : M. Slimane RAHEM - **CAGNONCLES** : M. Bruno LEFEBVRE - **CAMBRAI** : M. Jean-Pierre BAVENCOFFE, Mme Martine BILBAUT, Mme Claire BURLET, Mme Amélie CAFEDE, Mme Marie-Anne DELEVALLEE, Mme Françoise DEMONTFAUCON, Mme Martine DESMOULIN, M. Jean-Marie DEVILLERS, Mme Nathalie DROBINOHA, Mme Sylvie LABADENS, M. Gérard LAURENT, M. Jean-Pascal LEROUGE, Mme Sylviane LIENARD, M. Stéphane MAURICE, M. Brahim MOAMMIN, Mme Laurence SAYDON, M. Nicolas SIEGLER, M. Nicolas SIMEON, M. Sylvain TRANOY, M. François-Xavier VILLAIN, M. Pierre-Antoine VILLAIN - M. Laurent WIART, Mme Virginie WIART - **CAUROIR** : M. Benoît DHORDAIN - **CREVECOEUR-SUR-ESCAUT** : M. Gilbert DRAIN - **CUVILLERS** : M. Jacky LAURENT - **DOIGNIES** : M. Pascal MOMPACH - **ESNES** : M. Olivier GOBERT - **ESTRUN** : M. Jean-Luc FASCIAUX, - **ESWARS** : M. Francis REGNAULT - **FLESQUIERES** : Mme Fernande LAMOURET - **FONTAINE-NOTRE-DAME** : M. Bruno IVANEC - **FRESSIES** : Mme Marie-Danièle CHEVALLIER - **GOUZEACOURT** : M. Jacques RICHARD - **HEM-LENGLET** : Mme Yvette BLANCHARD - **IWUY** : M. Daniel POTEAU - **LES-RUES-DES-VIGNES** : M. Marc LANGLAIS - **MARCOING** : M. Jean-Claude GUINET - **MASNIERES** : M. Francis NOBLECOURT - **MOEUVRES** : M. Gérard SETAN - **NAVES** : M. Jean-Pierre DHORME - **NEUVILLE-SAINT-REMY** : M. Jean-Pierre COUVENT, M. Christian DUMONT - **NIERGNIES** : Mme Marjorie GOSSELET - **CAMBRAI** - **NOYELLES-SUR-ESCAUT** : M. Philippe LOYEZ - **PROVILLE** : M. Guy COQUELLE, Mme Thérèse WARGNIES - **RAILLENCOURT-SAINTE-OLLE** : Mme Maryvonne RINGEVAL - **RIBECOURT-LA-TOUR** : Mme Christelle MARQUES - **RUMILLY-EN-CAMBRESIS** : M. Jean FICHAUX - **SAILLY-LEZ-CAMBRAI** : Mme Marie-Thérèse DOIGNEAUX - **THUN-SAINT-MARTIN** : M. Henri DESPRES - **VILLERS-EN-CAUCHIES** : M. Pascal DUEZ - **VILLERS-GUISLAIN** : M. Gérard ALLART - **VILLERS-POUTCH** : M. Pascal BRUNIAUX - **WAMBAIX** : M. Romain MANESSE.

Nombre de conseillers communautaires absents excusés, ayant donné procuration : 16

CAMBRAI : Mme Aline CHATELAIN, titulaire, qui donne procuration à Mme VIRGINIE WIART, titulaire, Mme Dominique GAILLARD, titulaire, qui donne procuration à M. Gérard LAURENT, titulaire, M. Christophe SIMPERE, titulaire, qui donne procuration à M. François-Xavier VILLAIN, titulaire, M. Benoît VAILLANT, titulaire, qui donne procuration à M. Nicolas SIEGLER, titulaire - **ESCAUDOEUUVRES** : Mme Agnès BILBAUT, titulaire, qui donne procuration à M. Bruno LEFEBVRE, titulaire, M. Thierry BOUTEMAN, titulaire, qui donne procuration à M. Daniel POTEAU, titulaire, M. José DE SOUSA, titulaire, qui donne procuration à M. Jean-Paul BASSELET, titulaire - **HONNECOURT-SUR-ESCAUT** : M. Jean-Pierre GOLEBIEWSKI, titulaire, qui donne procuration à M. Philippe LOYEZ - **IWUY** : Mme EMILIE DUPUIS, titulaire, qui donne procuration à Daniel POTEAU, titulaire, M. Pascal GUSTIN, titulaire, qui donne procuration à M. François-Xavier VILLAIN, titulaire - **MASNIERES** : Mme Christelle COUTANT, titulaire, qui donne procuration à M. Francis NOBLECOURT, titulaire - **NEUVILLE-SAINT-REMY** : Mme Martine LABALETTE, titulaire, qui donne procuration à M. Christian DUMONT, titulaire - **RAILLENCOURT-SAINTE-OLLE** : M. Bernard DE NARDA, titulaire, qui donne procuration à M. Philippe LOYEZ, titulaire - **SANCOURT** : M. Claude LECLERCQ, titulaire, qui donne procuration à M. Jean-Paul BASSELET, titulaire - **SERANVILLERS-FORENVILLE** : Mme Marie-Bernadette BUISSET-LAVALARD, titulaire, qui donne procuration à M. Gilbert DRAIN, titulaire - **TILLOY-LEZ-CAMBRAI** : Mme Sonia LANCEL, titulaire qui donne procuration à Mme Marjorie GOSSELET, titulaire.

Suites :

Nombre de conseillers communautaires absents excusés, ayant donné suppléance : 03

AUBENCHEUL-AU-BAC : M. Michel PRETTRE, titulaire, qui donne suppléance à M. Daniel DUMARQUEZ, suppléant - **BANTOUZELLE** : Mme Sylviane MAUR, titulaire, qui donne suppléance à M. Jean-Michel DINET, suppléant - **RAMILLIES** : M. Olivier DELSAUX, titulaire, qui donne suppléance à M. Bernard DEBUT, suppléant.

Nombre de conseillers communautaires absents : 12

ANNEUX : M. Thierry LEVEQUE - **AWOINGT** : M. Eddy DHERBECOURT - **BANTEUX** : Mme Bernadette GODET - **CAMBRAI** : Mme Jeannie BERTELOOT, M. François WIART - **CANTAING-SUR-ESCAUT** : M. Eric PARENT - **GONNELIEU** : Mme Karine MORELLE - **HAYNECOURT** : M. Bernard HUREZ - **LESDAIN** : Mme Geneviève GAUTIER - **PAILLENCOURT** : M. Fabrice LEFEBVRE - **RIEUX-EN-CAMBRESIS** : M. Michel MOUSSI - **THUN-L'EVEQUE** : M. Jacques DENOYELLE.

Secrétaire de séance : M. Romain MANESSE.

D2021-12-03 : PACTE DE TERRITOIRE

Toute correspondance est à adresser à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de Cambrai
14, rue Neuve B.P. 375 - 59407 CAMBRAI Cedex - Tél. : 03 27 72 40 00
e-mail : contact@agglo-cambrai.fr - site internet : www.agglo-cambrai.fr

D2021-12-03 : PACTE DE TERRITOIRE

Rapporteur : M. SIEGLER
1^{er} Vice-président

Madame, Monsieur,

Aux termes de l'article L. 5210-1 CGCT, « Le progrès de la coopération intercommunale se fonde sur la libre volonté des communes d'élaborer des projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité »

Document politique et fédérateur, le pacte de territoire exprime une vision du développement de l'agglomération et le choix d'orientations stratégiques à moyen et long termes.

Le projet de territoire est également le moyen pour la communauté d'agglomération **d'affirmer ses priorités dans le cadre des relations partenariales et contractuelles** avec les autres acteurs institutionnels (État, Région, Département, Pôle Métropolitain, Pays et autres EPCI...).

Pour élaborer la stratégie de développement portée par le projet de territoire, la communauté d'agglomération de Cambrai a souhaité **mettre en œuvre une démarche de concertation** impliquant les élus communautaires afin d'enrichir le contenu du projet et de faciliter son appropriation par l'ensemble des élus du territoire.

Dans un premier temps, les élus communautaires ont été conviés à cinq ateliers « de proximité » les 17 et 24 juin 2021. Le double objectif de ces ateliers était de permettre aux élus communautaires :

- d'exprimer et de partager leur regard sur le territoire, ses atouts, ses fragilités,
- d'identifier les différents enjeux auxquels le projet de territoire pourra apporter des réponses, stratégiques mais aussi concrètes pour la vie des communes et des habitants.

Pour faciliter la participation des élus, appréhender largement les réalités de l'agglomération et identifier des problématiques locales, l'organisation de ces ateliers a été « décentralisée » dans cinq communes : Aubencheul-au-Bac, Gouzeaucourt, Iwuy, Neuville Saint-Rémy, Proville, Séranvillers-Forenville.

Ces différents ateliers ont réuni entre douze et trente élus dans un cadre participatif favorisant l'expression de chacun. Les travaux ont fait l'objet de synthèses.

A partir de cette matière vivante, la réflexion s'est poursuivie dans le cadre d'un séminaire des élus communautaires le 5 octobre 2021.

Au-delà du partage des enseignements des ateliers, l'objectif de ce séminaire de travail était de débattre des enjeux identifiés et de construire des objectifs stratégiques et pré-opérationnels pour le projet de territoire.

Parallèlement à ce travail avec les élus, la communauté d'agglomération a lancé une consultation des habitants « *Quelle CAC voulez-vous à l'horizon 2030 ?* ». Un court questionnaire publié dans le magazine *Com.Action* de juillet 2021 a ainsi permis aux habitants d'exprimer leur appréciation du territoire, leurs besoins et attentes vis-à-vis de la CAC.

La stratégie de développement portée par le projet de territoire est le fruit de ce travail collectif appuyé par les services de l'agglomération.

Pour la Communauté d'agglomération de Cambrai, l'élaboration du Projet de territoire répond à la volonté d'affirmer **une identité spécifique au sein de la région Hauts de France** et d'exprimer **une ambition forte pour l'avenir** :

- **Une identité spécifique par la qualité du cadre de vie qu'offre l'agglomération** à ses habitants, visiteurs et acteurs économiques. Autour de son cœur, riche de son activité et de son patrimoine, l'agglomération se démarque par ses paysages, son caractère rural et patrimonial. Les élus qui ont participé à la construction du projet ont exprimé leur attachement à cette identité et l'importance qu'elle doit avoir pour différencier la communauté d'agglomération de Cambrai des autres agglomérations environnantes ;
- **L'affirmation de la place de l'agglomération dans le développement économique régional** et plus largement au sein d'une des régions européennes les plus attractives. Avec ses infrastructures et parcs d'activités (E-Valley) - demain la réalisation du canal Seine Nord Europe et du Port intérieur -, l'agglomération dispose d'atouts majeurs pour accueillir des entreprises et des emplois. L'agglomération devra accompagner ce développement et renforcer son attractivité par des politiques innovantes et ambitieuses en matière d'enseignement supérieur, de richesse et diversité de la vie culturelle, de mise en valeur du patrimoine, de diversité de l'offre de loisirs...
- **La poursuite de l'engagement de l'agglomération en faveur de la transition écologique et énergétique.** Les collectivités, agglomération et communes, occupent une place centrale pour relever ce défi. D'ores et déjà, le territoire s'appuie sur des réalisations de premier plan (le parc photovoltaïque) et des engagements forts en faveur des mobilités décarbonées, de la rénovation du parc de logements... La définition de la stratégie de développement du territoire constitue un moment privilégié pour prendre en considération cet impératif dans les différentes politiques portées par la communauté d'agglomération et ses communes membres.
- Enfin, **l'agglomération doit s'affirmer comme un espace de solidarité pour favoriser l'épanouissement des habitants** et la qualité de leur vie au quotidien en matière de logement, de santé, d'accès à la culture sous toutes ses formes, à la diversité du patrimoine, à la formation... Cette ambition ne peut être atteinte sans une relation forte et confiante entre l'agglomération, ses communes membres et plus largement les acteurs locaux. Le projet de territoire est également l'expression de cette volonté.

Pour exprimer cette ambition, le Projet de territoire « CAP 2030 » s'organise autour de **cinq orientations stratégiques** (présentées en annexe) :

- **Orientation 1 : « Pour une communauté qui investit dans l'avenir »**

A travers cette première orientation stratégique, la CAC souhaite poursuivre et amplifier des politiques structurantes pour l'attractivité et le développement économique durable du territoire. **Quatre objectifs stratégiques** composent cette première orientation :

- **Affirmer l'attractivité économique de l'agglomération à l'échelle nord-européenne** à travers l'accompagnement du développement du parc E-Valley et la valorisation pour l'économie locale du creusement du canal Seine Nord Europe par le développement du

port intérieur et de son parc d'activités. L'intermodalité constituera un élément-clé de la réussite de ces projets.

- **Développer un mix énergétique ambitieux.** Avec le parc photovoltaïque de Niergnies - Séranvillers-Forenville, l'agglomération dispose d'un équipement de première importance. L'Agglomération souhaite amplifier et diversifier la production locale d'énergies renouvelables en diversifiant les sources : la méthanisation, la géothermie et l'hydrogène offrent aujourd'hui des potentialités de production importantes que l'agglomération mobilisera avec l'ambition d'atteindre, à terme, son autonomie énergétique.
- **Conforter la place de Cambrai comme pôle universitaire performant.** La richesse et la qualité d'une offre de formation supérieure constituent un facteur d'attractivité majeur pour les territoires. L'Agglomération s'inscrit dans cette dynamique et fait de la formation des hommes un enjeu majeur pour son avenir. Dans le cadre de partenariats avec les acteurs de l'enseignement supérieur, l'agglomération soutiendra donc avec force les projets de renforcement et de création de nouvelles filières de formation. Elle veillera particulièrement à l'articulation de ces projets avec le développement économique du territoire. L'agglomération accompagnera ce mouvement par l'amélioration de l'environnement de vie des étudiants en matière de logement, de santé, d'activités culturelles...
- **Optimiser la ressource foncière.** La ressource foncière représente un enjeu important pour le développement durable de l'agglomération. Les acteurs locaux ont souligné leur attachement à la qualité de vie dans un territoire qui associe les attraits de la ville à ceux d'un environnement rural. L'agglomération souhaite donc que son développement se poursuive dans le respect de la place des activités agricoles et plus largement de l'environnement naturel. Le dialogue avec les acteurs agricoles sera donc essentiel. Une stratégie de récupération des friches permettra d'optimiser les ressources disponibles.

- **Orientation 2 : « Pour une communauté encore plus créatrice d'emplois »**

A travers cette seconde orientation stratégique, l'agglomération fait de la création de nouveaux emplois un objectif majeur du projet de territoire. Le développement et la réalisation des grands projets participeront à cet objectif. Mais l'agglomération souhaite également diversifier les activités et les emplois présents sur le territoire.

Trois objectifs stratégiques structurent cette orientation :

- **Viser un positionnement exigeant sur de nouvelles filières d'activités porteuses de plus-value :** avec E-Valley, le réseau autoroutier et demain le port intérieur, le territoire de la CAC dispose d'outils majeurs pour accueillir des activités logistiques. L'agglomération ne souhaite pas limiter son développement à cette spécialité. Elle veillera à développer l'offre de formation professionnelle avec les acteurs locaux pour soutenir les projets des entreprises locales, renforcera sa présence dans les réseaux régionaux pour attirer davantage de porteurs de projets dans des activités innovantes et porteuses de perspectives importantes en faveur de la transition écologique et énergétique, notamment dans l'économie circulaire. L'agglomération soutiendra également le développement des activités relevant de l'économie sociale et solidaire (ESS). Porteuses de sens, de lien et d'utilité sociale, ces activités sont également créatrices d'emplois de proximité accessibles à un public large.

- Plus largement, **conforter les savoir-faire d'excellence du territoire**, dans une perspective d'un développement économique équilibré.
 - **Développer et qualifier les capacités d'accueil d'entreprises.** La Communauté dispose de onze parcs d'activités sur son territoire. La réussite de la stratégie de développement économique passe donc par l'adaptation de l'offre existante aux besoins des entreprises. La « montée en qualité » de ces parcs d'activités constitue un objectif important qui devra se traduire par des aménagements paysagers, l'introduction des énergies renouvelables, la mise en place de nouvelles solutions de mobilité. Une attention particulière sera portée à la place des activités artisanales, des PME-PMI qui constituent la richesse du tissu local. Enfin, les besoins futurs devront être pris en compte face à la raréfaction des disponibilités foncières sur les parcs d'activités. Un cabinet a ainsi été mandaté en vue de la réalisation d'un livre blanc sur l'aménagement du territoire qui prendra en compte l'ensemble des considérations nécessaires à la création d'une nouvelle zone d'activités.
- **Orientation 3 : « Pour une communauté encore plus belle et attrayante »**

Cette troisième orientation stratégique entend développer et valoriser deux dimensions essentielles de l'agglomération, la richesse de sa culture et de son patrimoine naturel, historique et architectural. Deux objectifs stratégiques structurent cette orientation :

- **Capitaliser sur les richesses du territoire.** L'agglomération a engagé au cours des dernières années une importante politique de rénovation et de développement des équipements culturels afin que ceux-ci couvrent les différents champs culturels et répondent aux besoins de l'ensemble des habitants. Cette politique sera poursuivie et valorisée par la mise en réseau de ces équipements et des acteurs qui les animent. L'agglomération engagera par ailleurs une réflexion sur l'opportunité de doter le territoire d'un équipement d'envergure (culturel, événementiel, loisirs...) à même d'accueillir des spectacles et manifestations de rayonnement régional ou national. L'agglomération souhaite également valoriser la richesse de son environnement naturel auprès des habitants et des visiteurs : l'offre d'activités de loisirs et d'itinérance sera développée.

L'agglomération souhaite s'appuyer sur les richesses du territoire pour mettre en œuvre une politique des patrimoines. Cette politique passera en premier lieu par la poursuite des actions engagées dans la connaissance et la préservation des patrimoines. Au-delà, il s'agira de valoriser les patrimoines dans la diversité qui caractérise l'agglomération (patrimoine mémoriel, archéologique, industriel, aéronautique...). L'obtention du label « Pays d'Art et d'Histoire » pourra à ce titre constituer un objectif fédérateur pour l'ensemble des acteurs.

- **Préserver notre qualité de cadre de vie rural.** Lors de la concertation du projet de territoire, élus et habitants ont souligné l'importance de ce cadre de vie et à quel point il était un élément majeur de l'identité de l'agglomération. L'agglomération souhaite donc agir pour préserver et valoriser ce patrimoine commun en maillant la trame verte et bleue de l'agglomération et en mettant en valeur les sites remarquables du territoire (Niergnies – Séranvillers-Forenville – Crèvecoeur sur Escaut, par exemple). Les mobilités actives seront encouragées dans les pratiques quotidiennes et de loisirs par la réalisation d'un maillage d'axes de circulation douce et la mise en place des équipements et services nécessaires, notamment en matière de sécurité.

Cet objectif passe également par des actions volontaristes pour préserver le territoire et ses ressources, lutte contre les risques naturels (inondations) et préservation de la ressource en

eau en particulier. L'agglomération poursuivra également son action dans le domaine des déchets. Au-delà de la sensibilisation régulière des habitants à cet enjeu, il s'agira de développer des politiques visant à réduire les volumes de déchets produits sur l'agglomération et de favoriser leur recyclage et leur réemploi par la montée en puissance de l'économie circulaire.

- **Orientation 4 : « Pour une communauté plus solidaire avec ses habitants et ses communes »**

Cette quatrième orientation stratégique répond à une ambition majeure de solidarité et de cohésion sociale et territoriale au sein de l'agglomération. **Quatre objectifs stratégiques** répondent à cette ambition :

- **Proposer une offre de logement attractive et adaptée à la diversité des besoins.** Il s'agira ici de développer les actions en faveur de la requalification du parc existant (amélioration de la performance énergétique et lutte contre la précarité énergétique, lutte contre la vacance et remise en marché de ces logements, amélioration des conditions de confort...), de diversifier de l'offre (logements locatifs sociaux, accession à la propriété...) et de favoriser le développement de nouvelles formes d'habitat adaptées aux besoins spécifiques des publics fragiles (handicap, vieillissement...).
- **Renforcer la proximité et le lien social.** A travers cet objectif, l'agglomération soutiendra les actions visant à assurer l'offre et l'accès aux soins sur le territoire. Il s'agira également d'accompagner les projets locaux engagés en faveur de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse. L'objectif de faciliter l'accès à la formation tout au long de la vie sera également soutenu afin de répondre à l'ambition d'épanouissement qui constitue une dimension transversale majeure de toutes les politiques développées par l'agglomération. Enfin, une attention particulière sera portée à l'accompagnement des personnes fragilisées par la transition numérique et la dématérialisation croissante des opérations de la vie quotidienne
- **Poursuivre l'ambition de démocratisation culturelle.** A travers cet objectif, l'agglomération poursuivra les politiques engagées afin de permettre une égalité d'accès à la culture et ainsi de lutter contre toutes les difficultés qui éloignent les habitants, qu'elles soient d'ordre spatiales ou sociales. Il s'agira donc de faciliter l'accès à la culture des publics fragiles et empêchés, de développer les politiques des équipements culturels et les projets en milieu rural et dans le cadre de la Politique de la ville. Dans ce cadre, le développement de projets d'éducation artistique et culturelle constitue un axe majeur de la politique culturelle en visant toute la jeunesse de l'agglomération. Cette politique est aujourd'hui largement investie par l'ensemble des services et acteurs de la culture.
- **Accompagner les projets de communes et de leur tissu associatif.** Dans cette stratégie de solidarité, l'agglomération souhaite être aux côtés de communes et de leurs acteurs, afin de les soutenir dans la réalisation de leurs projets. En effet, l'ensemble de ces initiatives participe à l'équipement, à la qualité de vie et plus largement à l'attractivité du territoire. L'agglomération mobilisera donc les outils et moyens nécessaires à leur réalisation.

- **Orientation 5 : « Pour une communauté plus proche et plus sûre »**

A travers cette cinquième et dernière orientation, l'agglomération exprime sa volonté de maintenir la cohésion du territoire entre les différents espaces qui la composent et en constituent la richesse. **Quatre objectifs** structurent cette orientation :

- **Renforcer l'attractivité du Cœur d'agglomération.** Les acteurs associés à la concertation du Projet de territoire ont exprimé l'importance qu'ils accordent à l'attractivité du Cœur d'agglomération en matière d'offre de services et d'activités. Pour soutenir cet objectif, l'agglomération sera partenaire du programme « Action cœur de Ville ».
- **Renforcer les liens entre le Cœur d'Agglo, sa périphérie et l'environnement rural.** La richesse et la vitalité de cette organisation territoriale sont au centre du projet de territoire et du pacte qui réunit l'ensemble des communes de l'agglomération. Cette organisation sera confortée par le renforcement des solutions de mobilités vers le Cœur d'agglo afin de faciliter l'accès aux principaux équipements et services (santé, commerces, services publics...) et à l'offre culturelle et de loisirs. Il s'agira également de veiller à la présence et de soutenir le développement des activités commerciales et artisanales qui contribuent à la vie quotidienne en milieu rural.
- **Renforcer l'accessibilité de l'agglomération.** Au croisement des enjeux de qualité de vie, d'attractivité résidentielle et économique, l'accessibilité de l'agglomération constitue un enjeu central. L'agglomération veillera à la qualité et à la complémentarité de l'offre de mobilités sur l'ensemble du territoire. Elle se mobilisera auprès des différentes autorités compétentes pour obtenir une amélioration des infrastructures et de la qualité de services en matière de desserte routière et ferroviaire. Même si l'objectif est proche, l'agglomération veillera à l'achèvement de la couverture numérique du territoire dans les délais prévus.
- **Garantir la sécurité et la tranquillité dans nos villages et dans nos villes.** Avec les communes, l'agglomération s'engagera pour atteindre cet objectif auquel habitants et élus du territoire sont sensibles. L'agglomération poursuivra l'aménagement et la sécurisation de la voirie communautaire. Elle soutiendra les projets visant au maintien de la tranquillité dans les espaces publics.

Ainsi définis, **les cinq axes du projet de territoire constituent le fondement des politiques publiques** mises en œuvre par l'Agglomération et celles qu'elle pourra engager dans les années à venir.

L'élaboration puis la mise en œuvre d'un projet de territoire demandent **la mise en place d'une réflexion financière** à même de traduire concrètement les impacts budgétaires, pour l'EPCI et pour les communes membres, en lien avec l'application de nouveaux projets d'investissement.

C'est pourquoi la démarche de projet de territoire a demandé **l'élaboration d'un pacte financier et fiscal**, avec en ligne de fond **un double objectif** :

- Déterminer conjointement les priorités de développement du territoire, leur portage et leur financement, grâce à une analyse des équilibres financiers à l'œuvre sur le territoire, tant au niveau des communes que de la communauté ;
- Ajuster en conséquence les leviers de financement mobilisables.

Le pacte financier et fiscal vise alors à **assurer la bonne soutenabilité du projet de territoire**, le maintien des indicateurs financiers à un niveau satisfaisant, via notamment la conservation d'un

niveau de CIF assurant à la CAC son niveau dotation globale de fonctionnement actuel, ainsi qu'une réorganisation de certains leviers déjà en place.

Le pacte se décline alors en trois axes principaux :

- **Une plus grande optimisation budgétaire,**
- **Une plus grande solidarité avec les communes,**
- **Un plus grand soutien à l'investissement local.**

Les montants exacts versés ainsi que les règles de versement devront être affinées au moment de la rédaction du règlement.

A noter également que le pacte financier et fiscal propose d'autres pistes de travail concernant d'autres leviers, qui pourront être débattus au cours du mandat (taxe GEMAPI, taxe sur les friches, réflexion sur des exonérations de CFE, reversement de la taxe d'aménagement sur les ZAE, taxe de séjour).

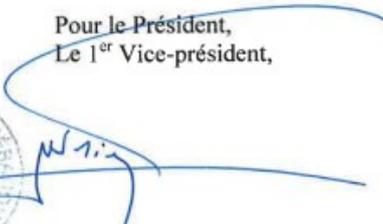
Le projet de territoire a en pratique un caractère évolutif. La stratégie pourra être actualisée autant que de besoin, au regard de l'évolution des enjeux territoriaux et des priorités exprimées par les élus.

A l'unanimité, le conseil communautaire a décidé d'approuver le pacte de territoire tel que décrit dans cette délibération et synthétisé dans la carte annexée à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an -
susdits,
Suivent les signatures.....
Pour extrait conforme

Pour le Président,
Le 1^{er} Vice-président,




Nicolas SIEGLER

